



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

# Enquête CESC

---

2017 - 2018

**Direction générale de l'enseignement scolaire**

# Sommaire

---

Fiche méthodologique .....	1
Pilotage et gouvernance.....	2
<i>En académie</i> .....	2
<i>En direction départementale</i> .....	5
<i>En établissement scolaire</i> .....	8
Axes santé et citoyenneté .....	10
<i>Les actions impulsées au sein des CESC</i> .....	10
<i>Axe santé</i> .....	11
<i>Axe citoyenneté</i> .....	13
Formation .....	15
<i>Formation au niveau académique et départemental</i> .....	15
<i>Formation en établissement scolaire</i> .....	18
Mobilisation des parents et des élèves .....	15
<i>La mobilisation des parents</i> .....	15
<i>La mobilisation des élèves</i> .....	18
Listes des fiches thématiques.....	21

# Fiche méthodologique

En 2018, une enquête sur le déploiement des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) dans les académies, les directions départementales et les établissements a été menée. Elle a eu pour objectif d'évaluer la mise en place effective des CESC au sein des différents niveaux territoriaux et de rendre visibles les politiques en matière d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

Il est à noter que pour les académies et les directions départementales, il a été demandé si un comité existait. Si la réponse était négative, ces deux structures étaient quand même invitées à répondre sur leur organisation de ces politiques dans un autre cadre que le comité académique d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CAESC) ou le comité départemental d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CDESC).

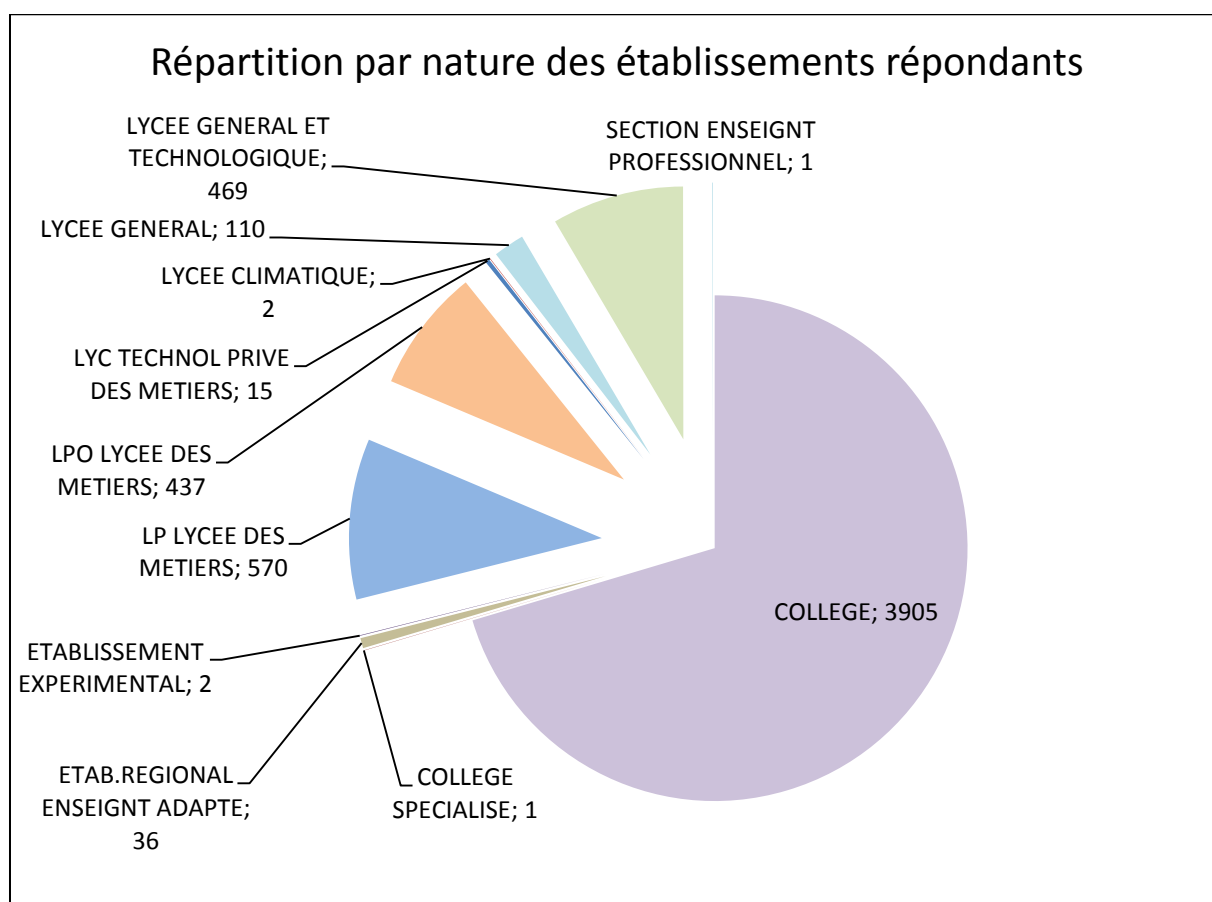
Les réponses présentées dans cette enquête synthétisent ces deux types de réponses (celles avec un CESC et celles sans cette instance).

## Taux de réponse :

30 académies ont répondu ce qui équivaut à **100% des académies**.

89 départements ont répondu, soit **88% des directions départementales**.

**5 551 établissements** ont répondu dont 5 493 établissements publics : soit **70,3% de réponses pour le public**.



# Pilotage et gouvernance

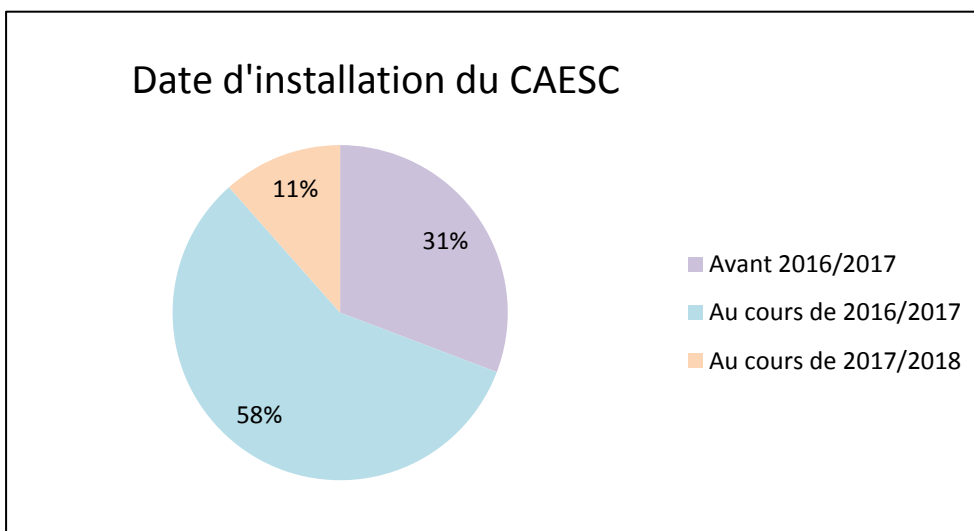
## En académie

### Date d'installation et fréquence des réunions des CAESC :

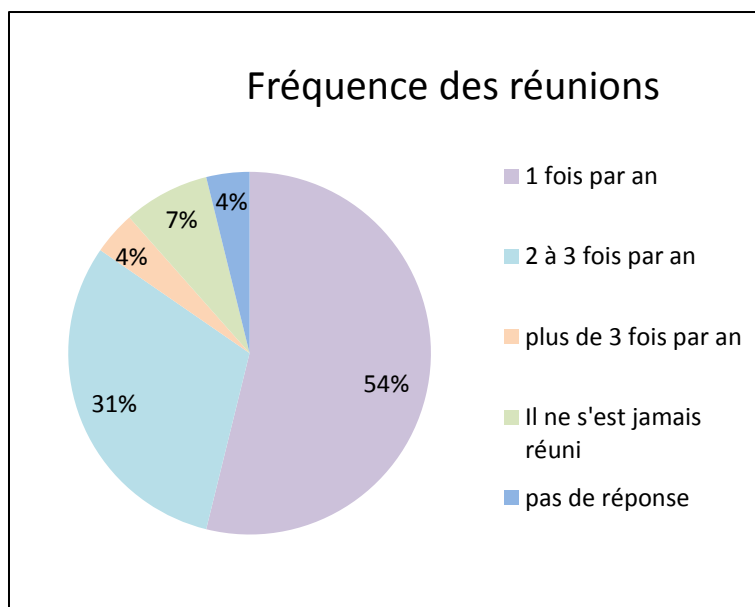
En 2018, **87% des académies ont mis en place un CAESC** (soit 26 académies sur 30).

58% académies ont mis en place leur CAESC durant l'année scolaire 2016-2017.

Ceci peut en partie s'expliquer par la mise en œuvre de la circulaire n° 2016-114 du 10 août 2016, relative aux orientations générales pour les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté. Cette circulaire vient notamment définir les rôles de ces comités aux niveaux académique et renforcer le pilotage des projets éducatifs en lien avec la santé et la citoyenneté.



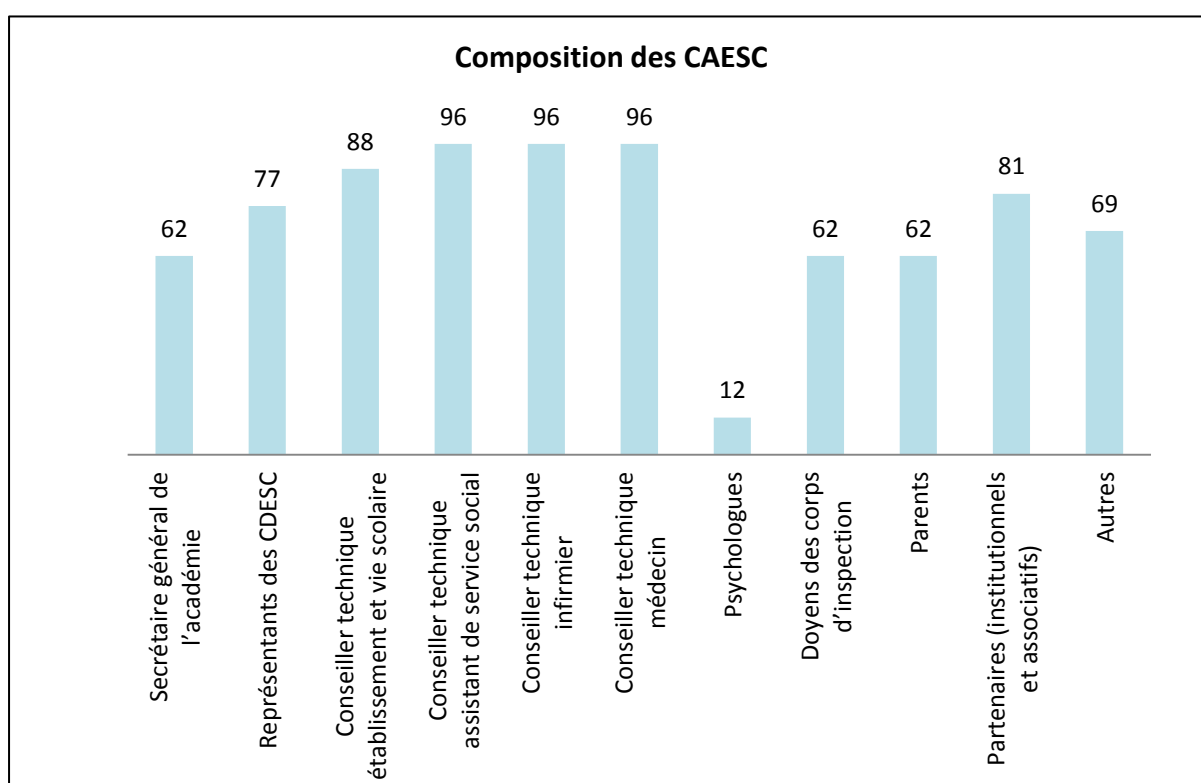
85% des CAESC se sont réunis entre 1 et 3 fois par an au cours de l'année scolaire 2017-2018.



# Pilotage et gouvernance

## Composition des CAESC :

La présente enquête confirme l'esprit de la circulaire concernant la composition des CAESC. En effet, ces derniers, qui sont présidés par le recteur d'académie, ont en leur sein des acteurs aux regards et expertises différents. Cette composition variée et variable permet de s'adapter en fonction du niveau d'organisation et des thématiques abordées, dans le respect des compétences et des rôles de chacun.

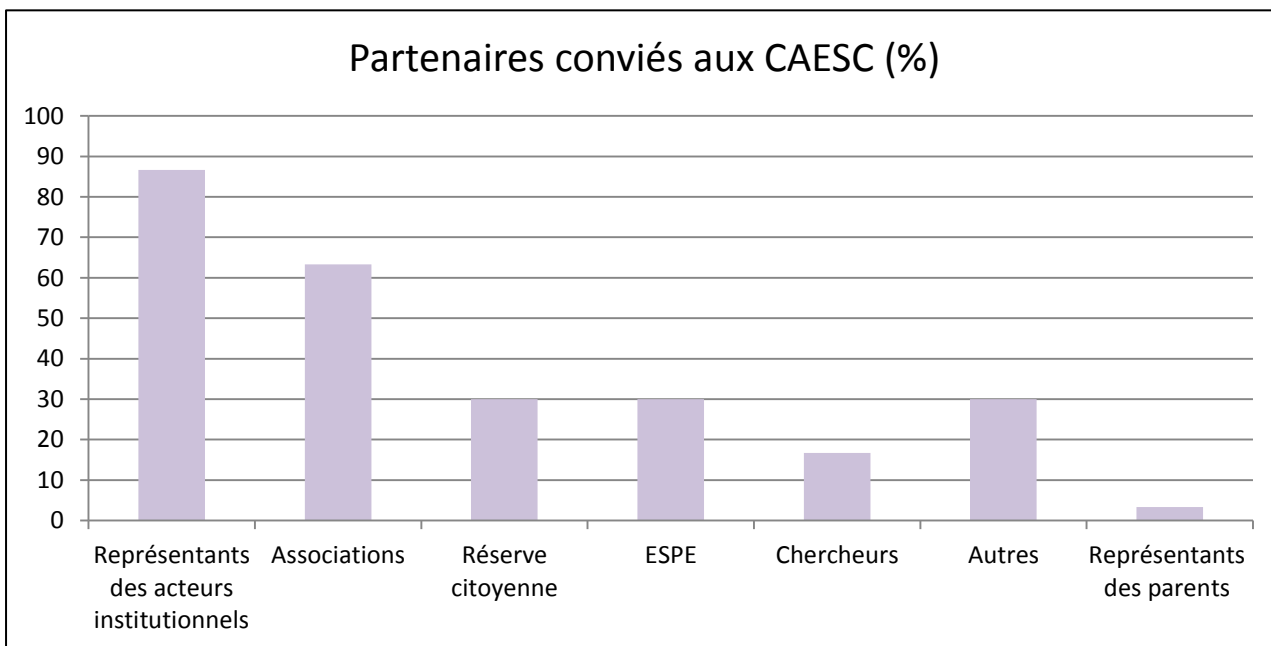


### Lecture :

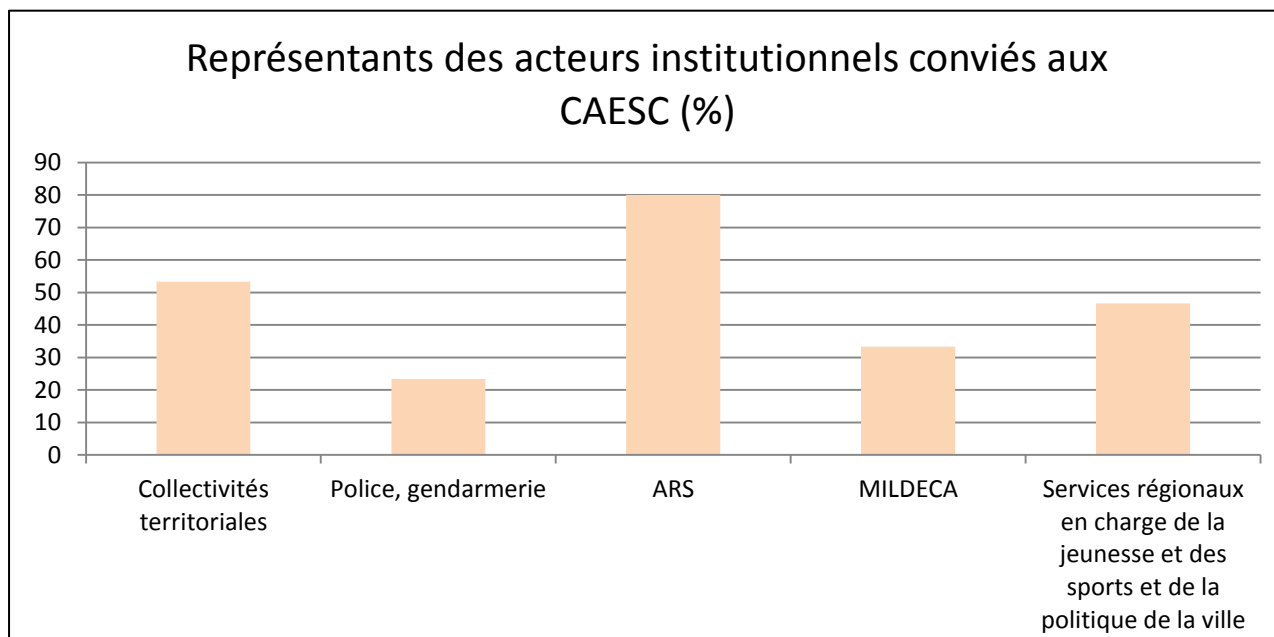
*Exemple* - 62% des académies ont au sein de leur CAESC au moins un représentant de parents d'élèves.

### *Catégorie « Autres » :*

Au-delà des personnes citées dans la circulaire du 10 août 2016, on trouve dans la composition des CAESC (hors partenaires) : des représentants thématiques du rectorat (laïcité, développement durable, égalité, la cellule académique recherche, développement, innovation et expérimentation, le centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information ou encore la délégation aux arts et à la culture), des IA-IPR (inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional), quelques enseignants, des personnels de direction, des représentants des élèves (la délégation académique à la vie lycéenne et collégienne) ou les services de formation qui sont aussi associés au CAESC.



**Exemple de lecture :** 30% des académies ont au sein des partenaires qu’elles convient dans les CAESC des membres de Réserve citoyenne.



**Exemple de lecture :** 22% des partenaires représentant des acteurs institutionnels au sein des CAESC sont des membres de la police ou de la gendarmerie.

### Travail avec d'autres instances :

La politique éducative de santé et de citoyenneté met en lien plusieurs instances dans les académies.

**90% des académies travaillent en lien avec un groupe académique climat scolaire**, 40% avec la cellule académique et 43 % déclarent une autre instance, particulièrement des groupes thématiques (éducation à la sexualité, égalité filles-garçons, cellule laïcité, etc.).

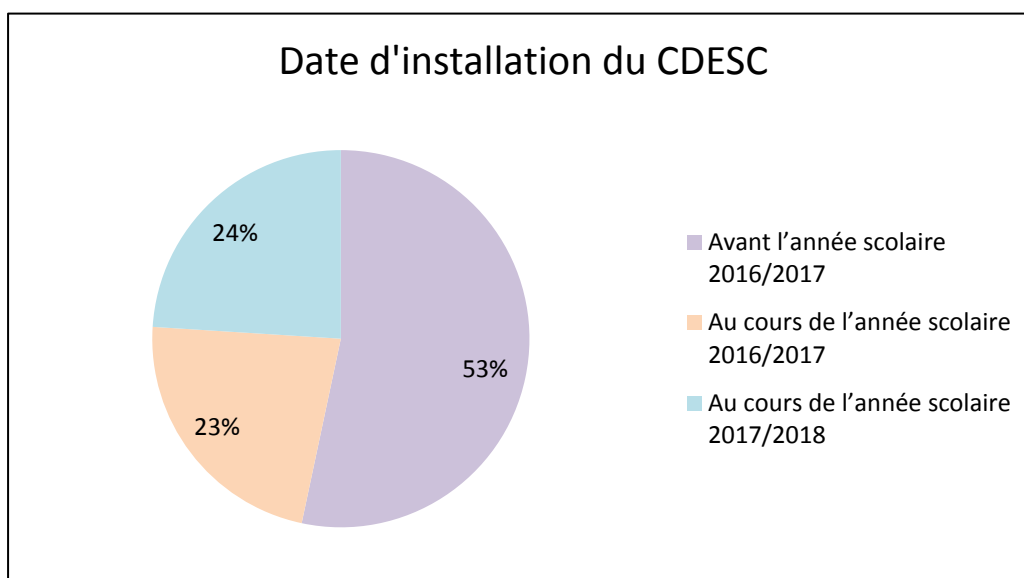
## Pilotage et gouvernance

### En direction départementale

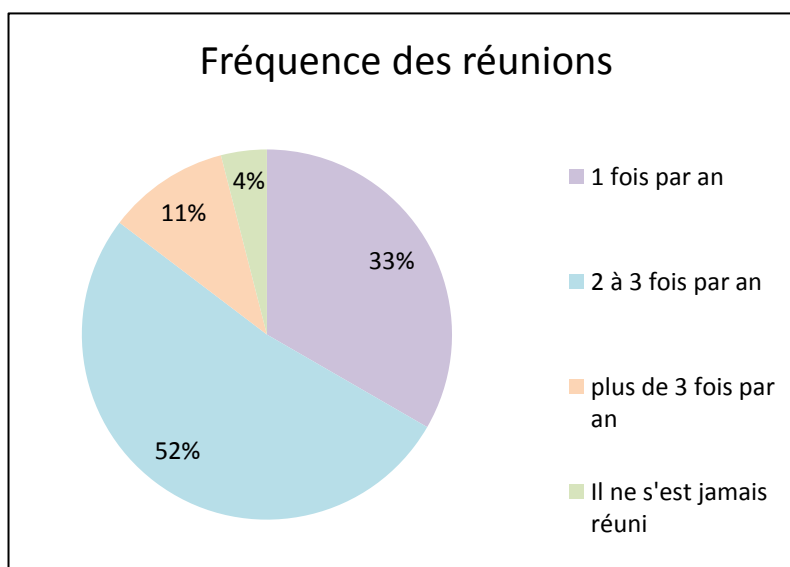
#### Date d'installation et fréquence des réunions des CDESC :

La généralisation des CDESC a eu lieu à la rentrée scolaire de 2015 par la circulaire n°2015-085 du 3 juin 2015. C'est pourquoi la majorité des CDESC ont été mis en place avant l'année scolaire 2016-2017.

Pour autant, on observe **75% des directions départementales répondantes ont mis en place un CDESC** (soit 75 des directions départementales sur 89 répondantes). La majorité des directions départementales qui n'en avait pas encore mis en place ont expliqué avoir donné la priorité à la création de CESC d'établissement. Néanmoins, la création de CDESC était en projet, certains pour la rentrée 2018. Deux directions ont justifié l'absence de CDESC par un manque de personnel (médecin scolaire ou médecin conseiller technique).



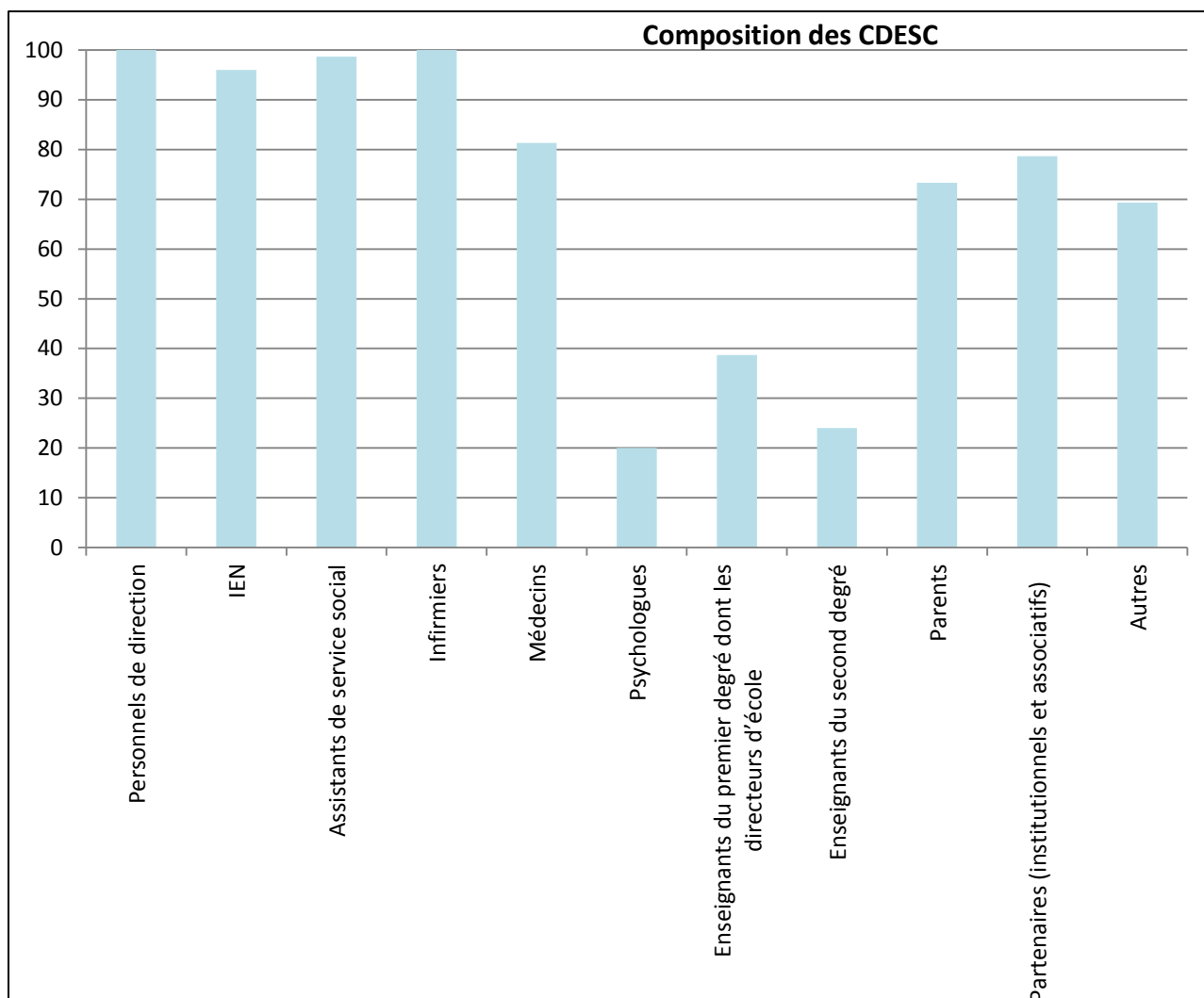
85% des CDESC se sont réunis 1 à 3 fois par an au cours de l'année 2017-2018.



# Pilotage et gouvernance

## Composition des CDESC

La présente enquête confirme l'esprit de la circulaire n° 2016-114 du 10 août 2016 concernant la composition des CDESC. En effet, ces derniers, qui sont présidés par l'IA-Dasen (inspecteur d'académie – directeur académique des services de l'éducation nationale), ont en leur sein des acteurs aux regards et expertises différents. Cette composition variée et variable permet de s'adapter en fonction du niveau d'organisation et des thématiques abordées, dans le respect des compétences et des rôles de chacun.



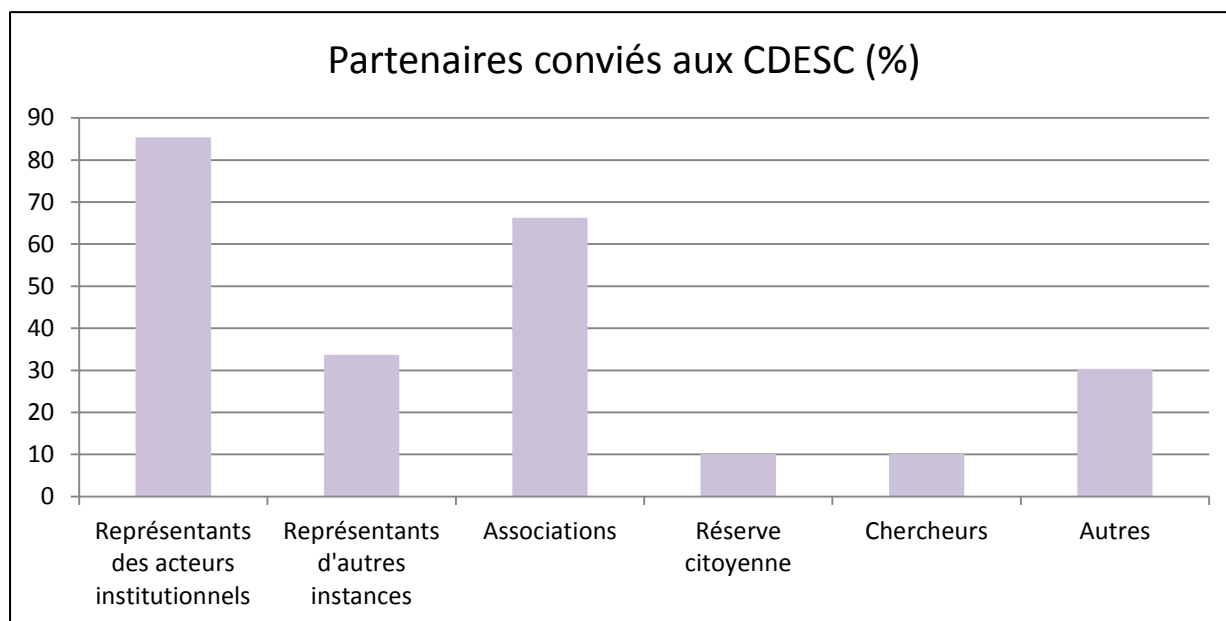
### **Lecture :**

*Exemple* - 100% des directions départementales ont au sein de leur CDESC au moins un représentant de personnel de direction.

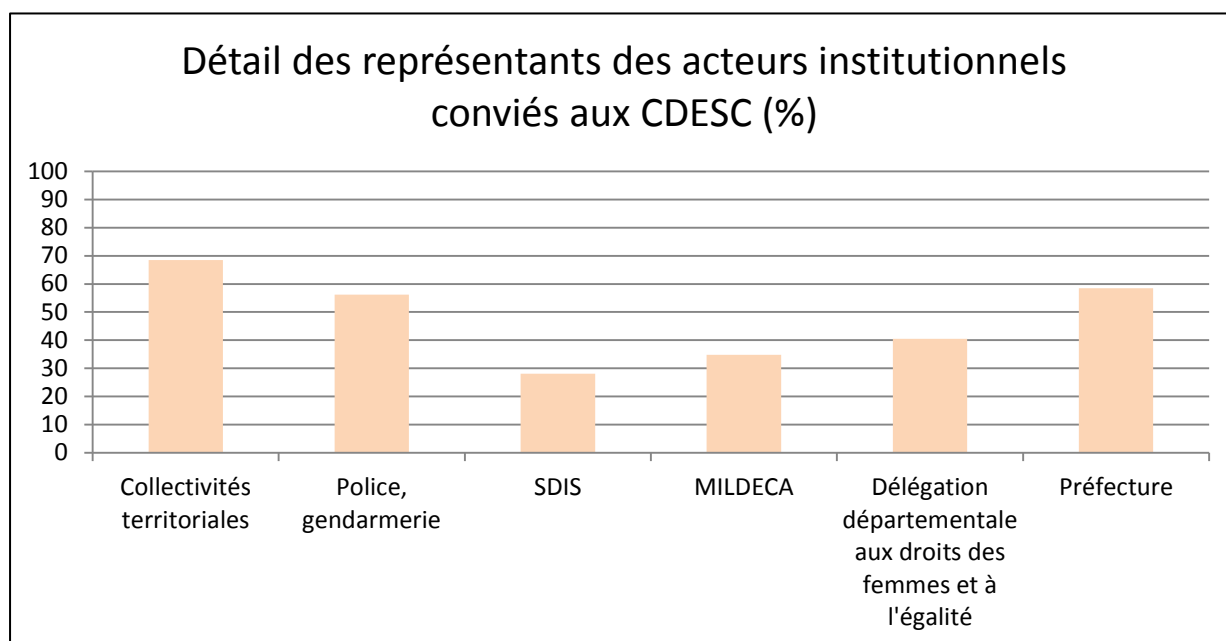
### *Catégorie « Autres » :*

Au-delà des personnes citées dans la circulaire, on trouve dans la composition des CDESC (hors partenaires) : des représentants thématiques (chargés de la laïcité, de la citoyenneté, de l'égalité filles-garçons, de la prévention des violences), des CPE (conseiller principal d'éducation), des IA-IPR, IEN-IO (inspecteur de l'éducation nationale – chargé de l'information et de l'orientation), conseillers pédagogiques, des représentants de la réserve citoyenne, d'élèves, d'organisations syndicales, ou de services administratifs (division des élèves/vie scolaire).





**Exemple de lecture** : 10% des directions départementales ont des chercheurs au sein des partenaires qu'elles convient dans les CDESC.



**Exemple de lecture** : 55% des partenaires représentant des acteurs institutionnels au sein des CDESC sont des membres de la police ou de la gendarmerie.

### Travail avec d'autres instances :

La politique éducative de santé et de citoyenneté met en lien plusieurs instances dans les directions départementales. **61% des directions départementales travaillent en lien avec le CAESC**, 20% avec un groupe académique climat scolaire, 6% avec la cellule académique et 8 % avec d'autres instances.

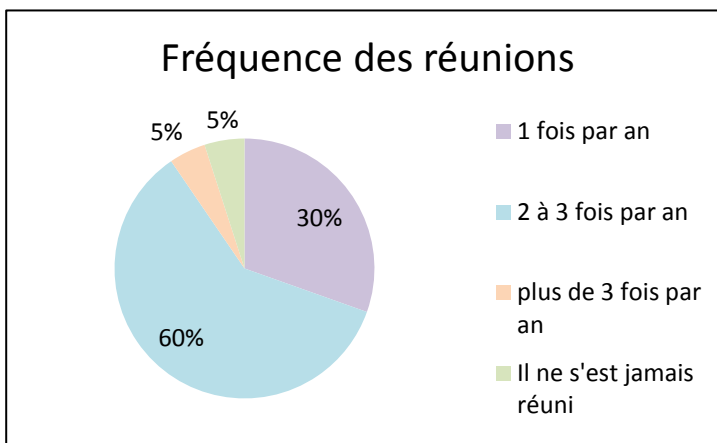
# Pilotage et gouvernance

## En établissement scolaire

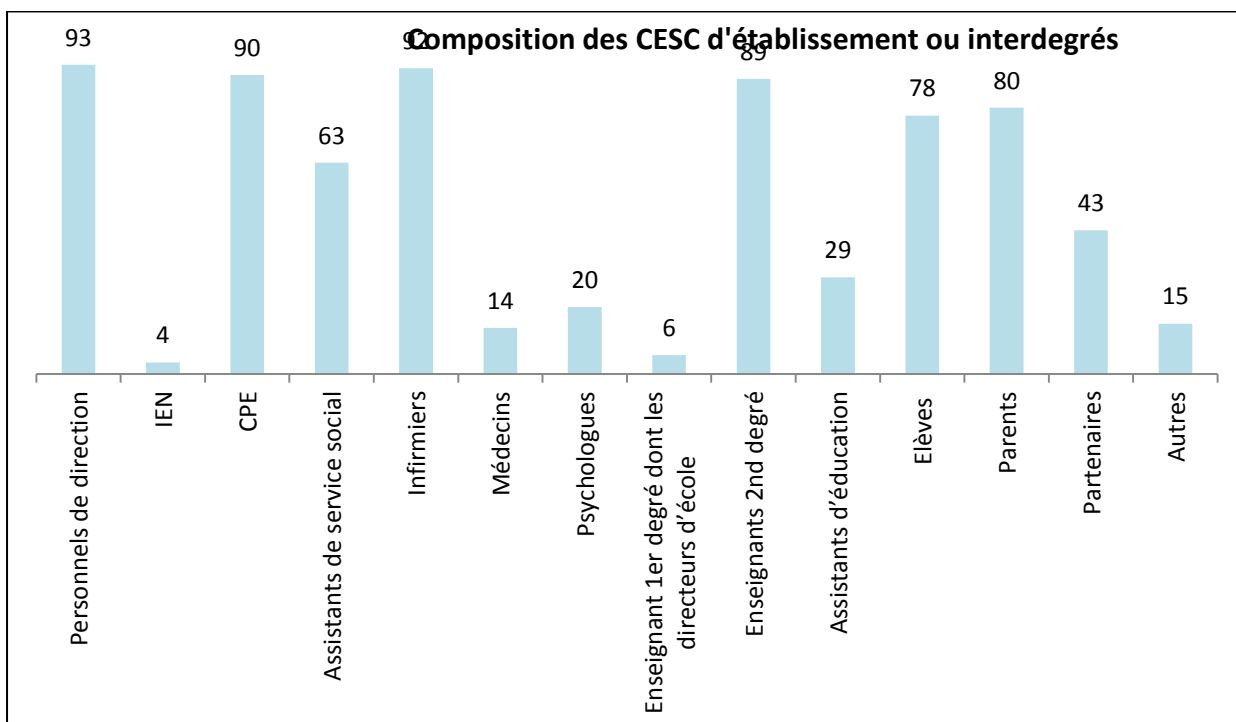
### Intégration des CESC d'établissement ou interdégradés et fréquence des réunions :

86 % des établissements (soit 4773 des établissements répondants) ont intégré les actions de leur CESC au projet d'école ou d'établissement.

90% des CESC d'établissements se sont réunis entre 1 à 3 fois par an durant l'année scolaire 2017-2018.



### Composition des CESC d'établissement ou interdégradés :



#### Lecture :

Exemple - 80% des établissements ont au sein de leur CESC au moins un représentant de parents d'élèves.

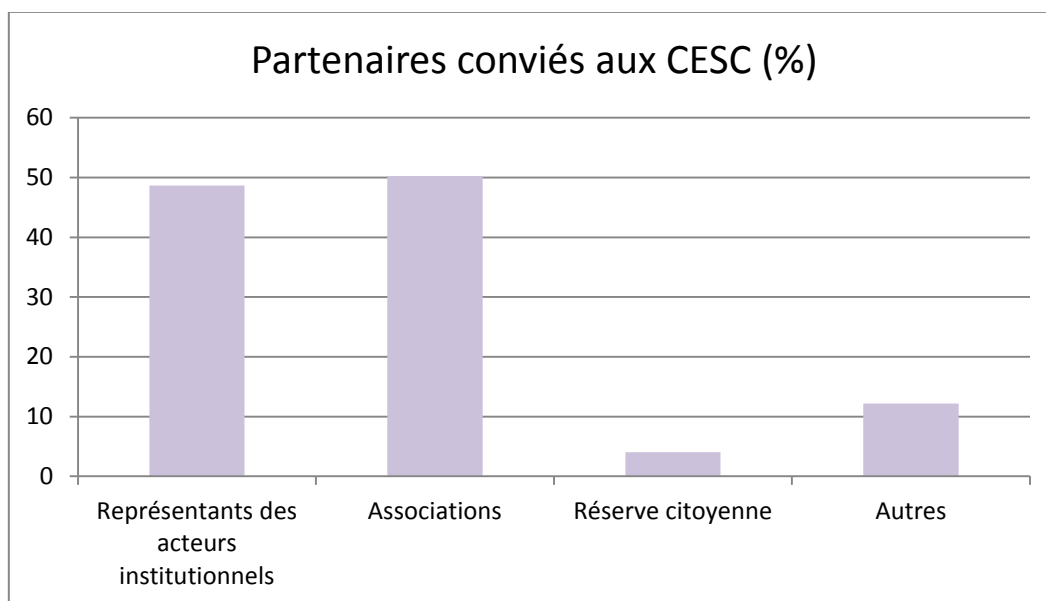
#### Catégorie « Autres » :

Au-delà des personnes citées dans la circulaire, on trouve dans la composition des CESC (hors partenaires) : des représentants des personnels techniques et administratifs de l'établissement et les directeurs de SEGPA (sections d'enseignement général et professionnel adapté).

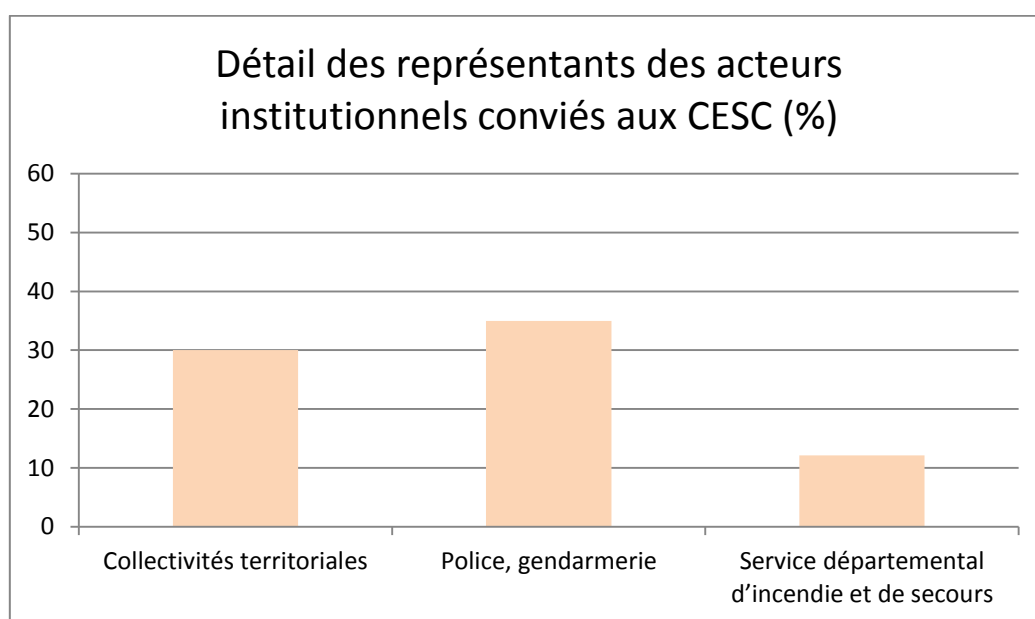
## Pilotage et gouvernance

La présente enquête confirme l'esprit de la circulaire n° 2016-114 du 10 août 2016 concernant la composition des CESC d'établissement scolaire. En effet, ces derniers, qui sont présidés par le chef d'établissement, ont en leur sein des acteurs aux regards et expertises différents. Cette composition variée et variable permet de s'adapter en fonction du niveau d'organisation et des thématiques abordées, dans le respect des compétences et des rôles de chacun.

Par ailleurs, les IEN et les enseignants du premier degré sont présents au sein uniquement des CESC interdegrés.



**Exemple de lecture :** 49% des établissements scolaires convient comme partenaires au sein des CESC des représentants d'acteurs institutionnels.



**Exemple de lecture :** 35% des partenaires représentant des acteurs institutionnels au sein des CESC sont des membres de la police ou de la gendarmerie.

## Axes santé et citoyenneté

### Les actions impulsées au sein des CESC

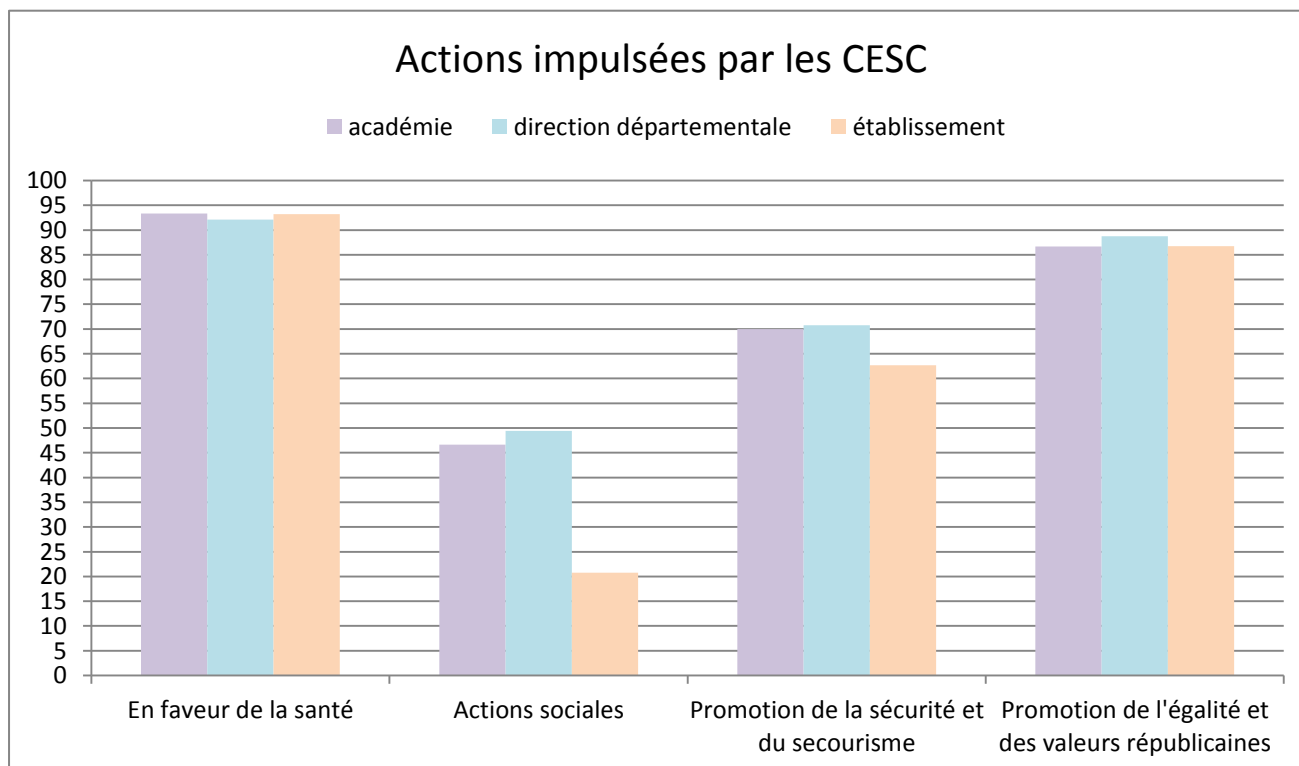
L'Ecole, dans une démarche de collaboration avec les familles, sans se substituer aux familles, a pour tâche de transmettre aux jeunes les valeurs fondamentales de la République. A travers les politiques de promotion et d'éducation à la santé, à la citoyenneté, à la sécurité et l'action sociale en faveur des élèves, l'Ecole participe à leur autonomie et les prépare à la vie en société en tant que citoyen. Les objectifs de ces politiques sont inscrits dans la continuité et la progressivité des temps de l'élève. Ils leur permettent d'acquérir la capacité à juger par eux-mêmes et le sentiment d'appartenance à la société.

Les CESC sont des instances particulièrement adaptées et à privilégier pour mener à bien ces objectifs concernant les axes de santé et de citoyenneté.

Au sein de l'axe santé, les CESC impulsent des actions en faveur de la santé et des actions sociales. Pour l'axe citoyenneté, les CESC mettent en place des actions promouvant la sécurité et le secourisme ainsi que l'égalité et les valeurs républicaines.

Toutes thématiques confondues abordées dans ces deux axes, **les 3 thématiques suivantes sont les plus développées au sein des académies, des directions départementales et des établissements :**

- **Prévention des conduites addictives (1<sup>ère</sup> position) ;**
- **Education à la sexualité (2<sup>ème</sup> position) ;**
- **Amélioration du climat scolaire (3<sup>ème</sup> position).**



**Exemple de lecture :** 93% des académies développent l'axe santé au sein de leur CESC.

## Axes santé et citoyenneté

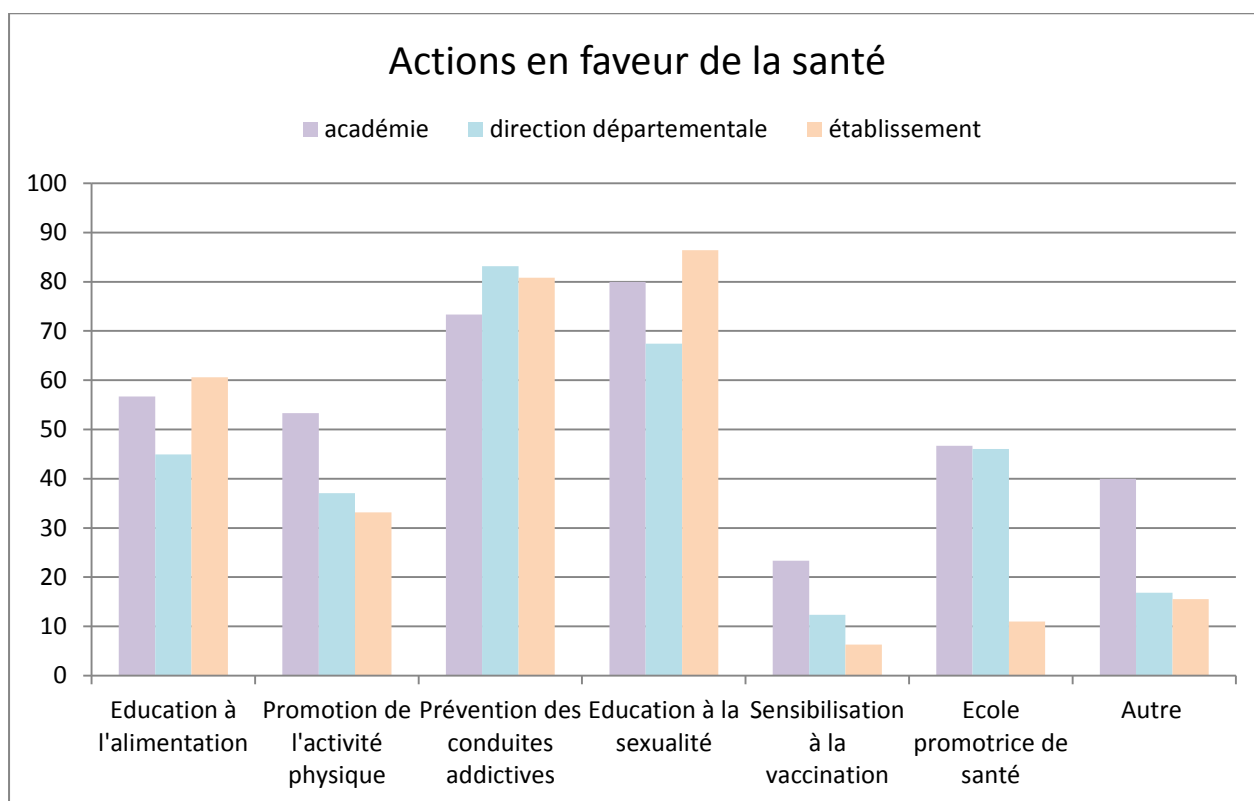
### Axe santé

La circulaire n° 2016-114 du 10 août 2016 précise les thématiques qui doivent être impulsés en priorité par les CESC. Elles peuvent être regroupées en deux types d'actions différents : les actions en faveur de la santé et les actions sociales à destination des élèves.

#### Les actions en faveur de la santé :

L'enquête nous démontre qu'à tous les échelons territoriaux, **la prévention des conduites addictives et l'éducation à la sexualité sont les plus traitées par les CESC.**

En effet, si l'on observe par exemple les réponses des établissements scolaires : 86% d'entre eux ont mis en œuvre des actions liées à l'éducation à la sexualité au sein de leur CESC et 81% en ce qui concerne la prévention des conduites addictives.



#### **Lecture :**

*Exemple* - 53% des académies ont développé des actions de promotion de l'activité physique.

#### *Catégorie « Autre » :*

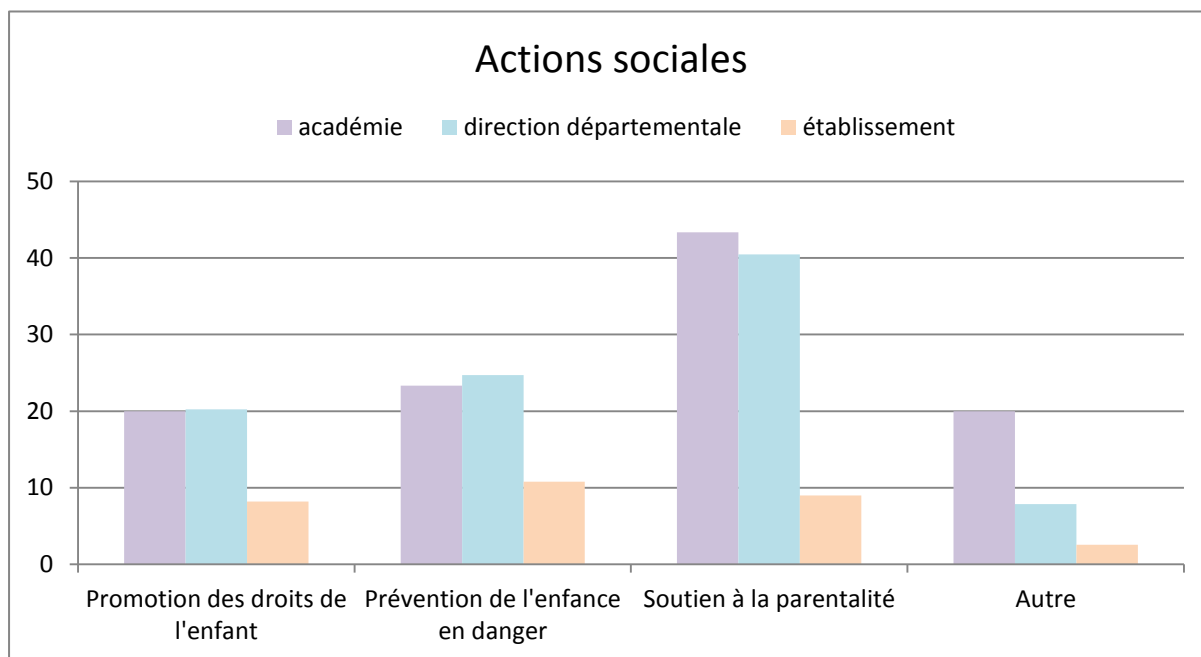
Dans cette catégorie, l'essentiel des thématiques promues sont liées au développement des compétences psycho-sociales, à la prévention des maladies vectorielles (dengue, paludisme, ...), à la prévention du suicide, à la promotion du bien-être et de la santé mentale, à la promotion de l'hygiène bucco-dentaire ou encore des actions de sensibilisation sur les risques des agents chimiques.

## Axes santé et citoyenneté

### Les actions sociales :

Les actions sociales sont, en comparaison avec les actions en faveur de la santé, moins développées par les CESC, et ce à tout niveau territorial.

Néanmoins, **les actions les plus mises en œuvre sont celles en soutien à la parentalité et la prévention de l'enfance en danger**. A titre d'exemple les CAESC développent des actions de soutien à la parentalité à 44%. En ce qui concerne la prévention de l'enfance en danger, celle-ci est mise en place davantage par les CESC d'établissement mais uniquement pour 11% des répondants.



#### **Lecture :**

*Exemple* - 8% des établissements ont mis en œuvre des actions de promotion des droits de l'enfant au sein de leur CESC.

#### *Catégorie « Autre » :*

Dans cette catégorie, la majorité des thématiques développées sont des actions de solidarité, en lien avec la lutte contre la grande pauvreté, la prévention de l'absentéisme et le décrochage scolaire, ou encore des actions de sensibilisation contre les violences conjugales.

# Axes santé et citoyenneté

## Axe citoyenneté

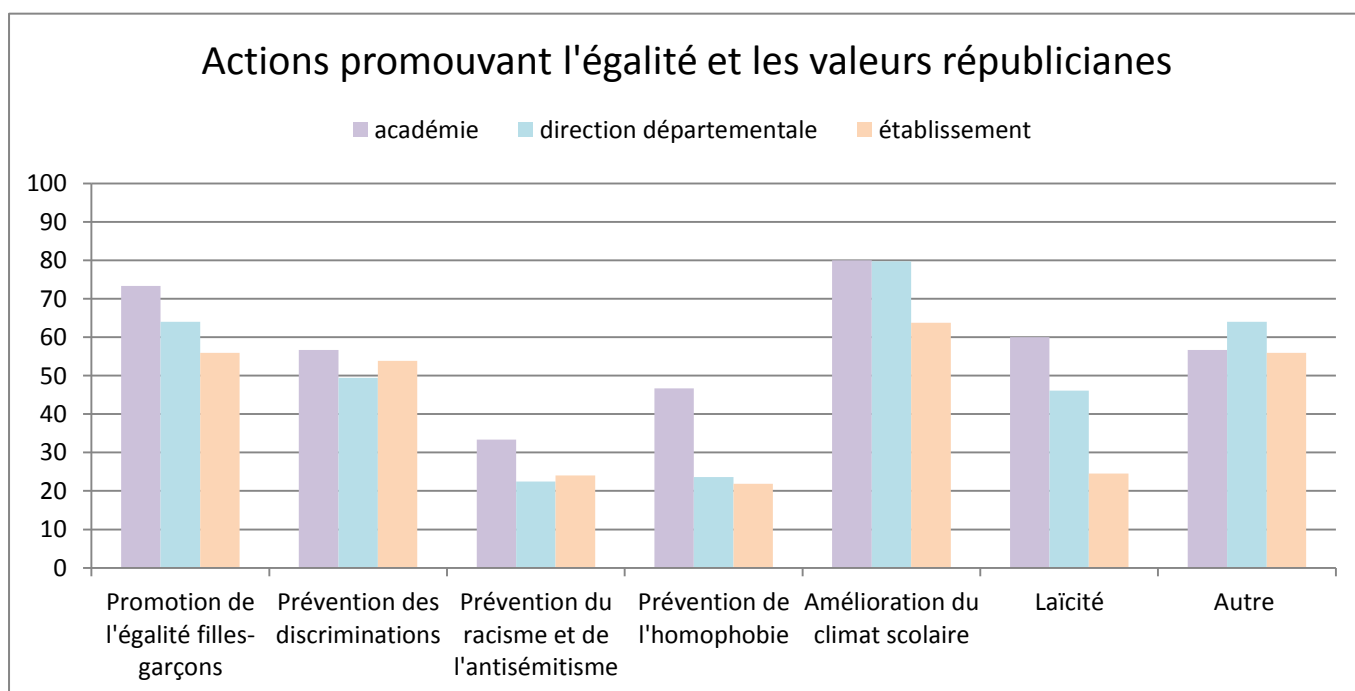
La circulaire n° 2016-114 du 10 août 2016 précise les thématiques dont les CESC doivent se saisir en priorité en matière de citoyenneté.

Ces thématiques ont été regroupées dans deux types d'action différents : les actions promouvant l'égalité et les valeurs républicaines, et les actions promouvant la sécurité et le secourisme.

### Les actions promouvant l'égalité et les valeurs républicaines :

**En ce qui concerne ces actions, la présente enquête a démontré que les différentes structures ont mis l'accent sur des actions visant l'amélioration du climat scolaire : 70% des académies, 70% des directions départementales répondantes et 64% des établissements répondants déclarent avoir mis en œuvre des actions en ce sens.**

Néanmoins, il est à noter aussi que la thématique « égalité filles-garçons » est aussi privilégiée et davantage que ce que le graphique ci-dessus l'indique. En effet, les répondants tout niveau territorial confondu ont parfois déclaré avoir mis en œuvre des actions « égalité filles-garçons » dans la catégorie « Autre » (au lieu de l'indiquer dans la catégorie « promotion de l'égalité filles-garçons »).



#### **Lecture :**

*Exemple* – 22% des directions départementales ont développé des actions de lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

#### *Catégorie « Autre » :*

Au sein de cette catégorie, les thématiques sont généralement des actions en lien avec la démocratie et les institutions, des formations aux débats, des actions de prévention de la radicalisation ou encore de promotion du développement durable. Par ailleurs, les répondants de tout niveau territorial ont également indiqué dans cette catégorie des réponses pouvant s'intégrer dans les autres catégories et particulièrement celle concernant la « promotion de l'égalité filles-garçons ».

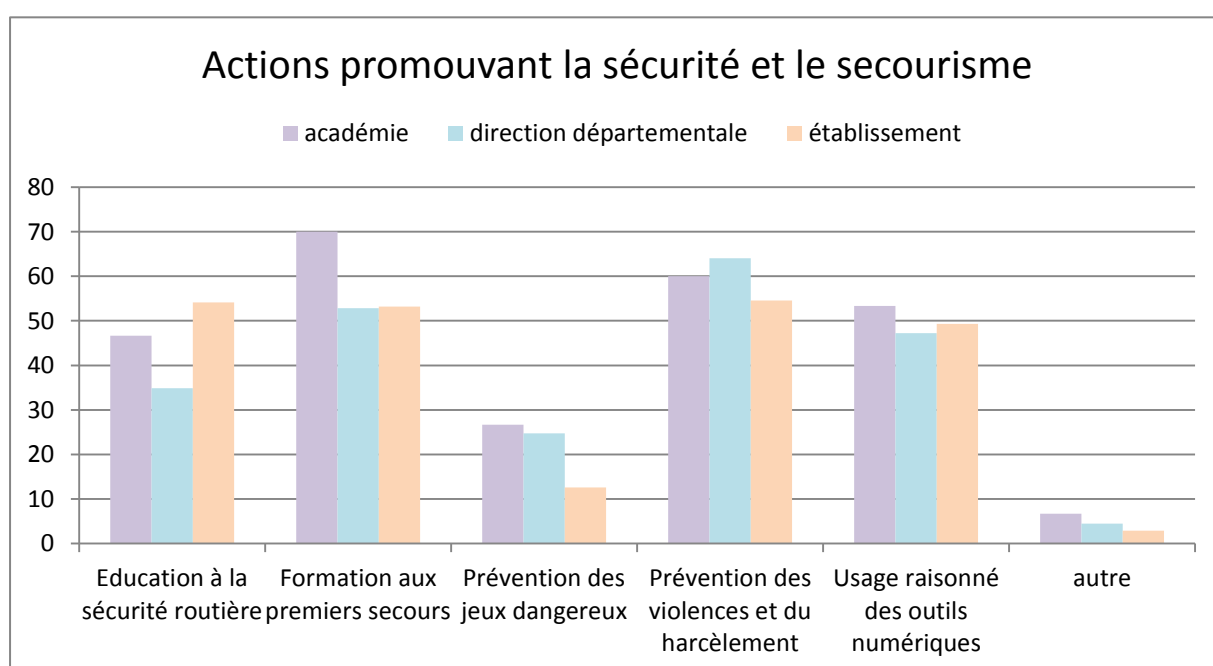
## Axes santé et citoyenneté

### Les actions promouvant la sécurité et le secourisme :

Pour les actions promouvant la sécurité et le secourisme : **la formation aux premiers secours et la prévention des violences et du harcèlement ont été privilégiées** par les répondants.

En effet, 70% des académies ont développé la formation aux premiers secours, tandis que 55% des CESC d'établissement répondants ont mis l'accent sur des actions de prévention des violences et du harcèlement.

Par ailleurs, il est à noter que les actions de formation aux premiers secours et à l'éducation à la sécurité routière, sont plus développées que dans le graphique ci-dessus : les établissements ont indiqué dans la catégorie « Autre » des actions pouvant s'y intégrer.



#### **Lecture :**

Exemple – 54% des établissements ont développé des actions d'éducation à la sécurité routière au sein de leur CESC.

#### ***Catégorie « Autre » :***

Au sein de cette catégorie, les thématiques indiquées sont généralement des actions en lien avec le plan particulier de mise en sûreté (PPMS), des formations en cas d'intrusion ou d'attentat, des sensibilisations à la sécurité dans les transports ou encore aux risques auditifs.

#### ***Catégorie « Usage raisonnée des outils numériques » :***

Cette catégorie englobe également la prévention des risques liés au mésusage d'internet et des réseaux sociaux.

Toutes les thématiques indiquées dans la circulaire de 2016 sont abordées à travers l'enquête mais il semblerait que l'éducation aux médias et à l'information le soit peu fréquemment. En effet, même à l'intérieur de la catégorie « Autre », cette thématique est peu présente dans les réponses des différents CESC.



# Formation

## Formation au niveau académique et départemental

Il a été demandé aux académies et directions départementales les thématiques de l'axe santé et citoyenneté qui ont fait l'objet de séminaires dans le cadre du plan académique de formation (PAF) ou dans le cadre de formation de bassin ou d'initiative locale.

L'enquête nous apprend que les formations portaient principalement sur les thématiques suivantes :

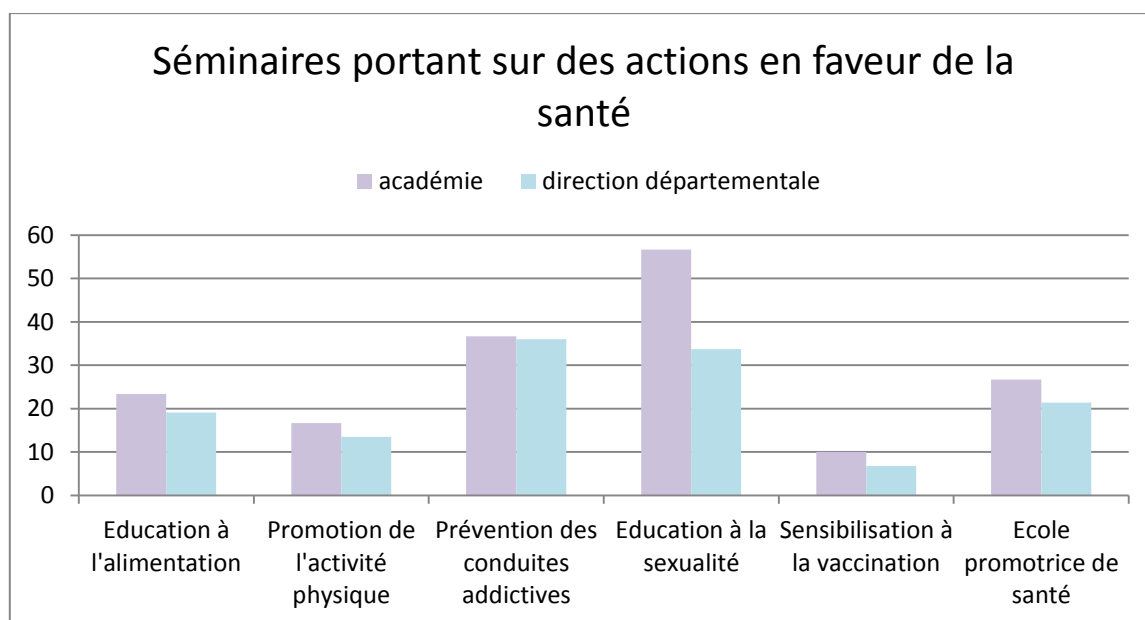
- l'amélioration du climat scolaire (1<sup>ère</sup> place) ;
- la prévention du harcèlement (2<sup>ème</sup> place) ;
- l'éducation à la sexualité (3<sup>ème</sup> place pour les académies) et la formation aux premiers secours (3<sup>ème</sup> place pour les directions départementales).

### Les formations dispensées dans le cadre de l'axe santé :

En ce qui concerne les actions en faveur de la santé des élèves, les séminaires mis en place par les académies et les directions départementales portaient en priorité sur la thématique de l'éducation à la sexualité.

En effet, 57% des académies et 34% des directions départementales répondantes ont mis en œuvre des formations sur cette thématique.

**On observe une corrélation entre l'accent mis sur les formations et les actions développées sur ce même sujet : en effet, l'éducation à la sexualité arrive en tête également des actions mise en œuvre aux niveaux académique et départemental.**

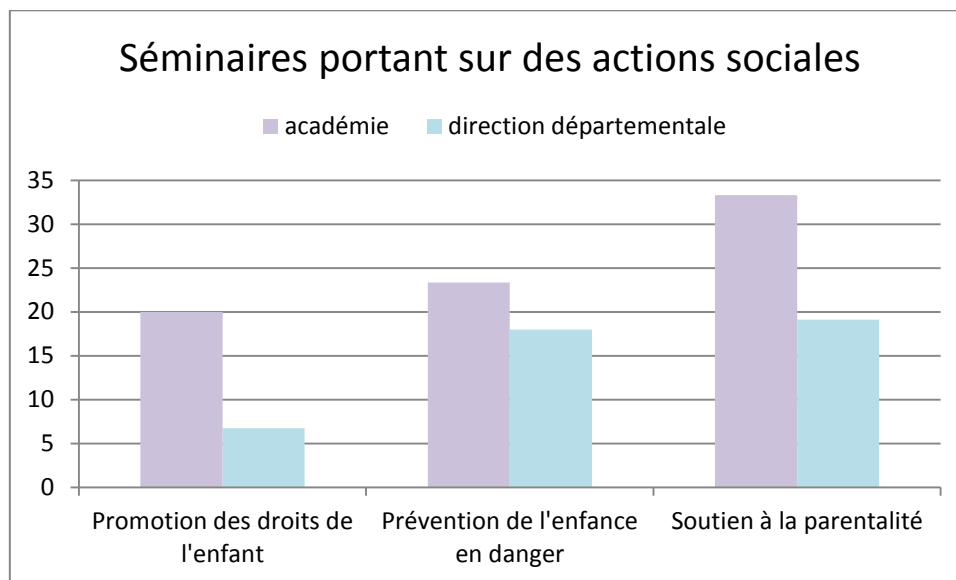


**Exemple de lecture** – 21% des académies ont organisé des séminaires portant sur les écoles promotrices de santé dans le cadre de leur PAF.

Concernant les séminaires portant sur des actions sociales, les académies et les directions départementales ont développé en priorité le soutien à la parentalité.

## Formation

En effet, **33% des académies et 19% des directions départementales ont dispensé des formations sur cette thématique ce qui est cohérent avec le fait que les actions présentées ci-dessus (5) sur ce sujet sont également les plus mises en œuvre.**



**Exemple de lecture** – 7% des directions départementales ont organisé des séminaires portant sur le soutien à la parentalité dans le cadre des formations en bassin ou en initiative locale.

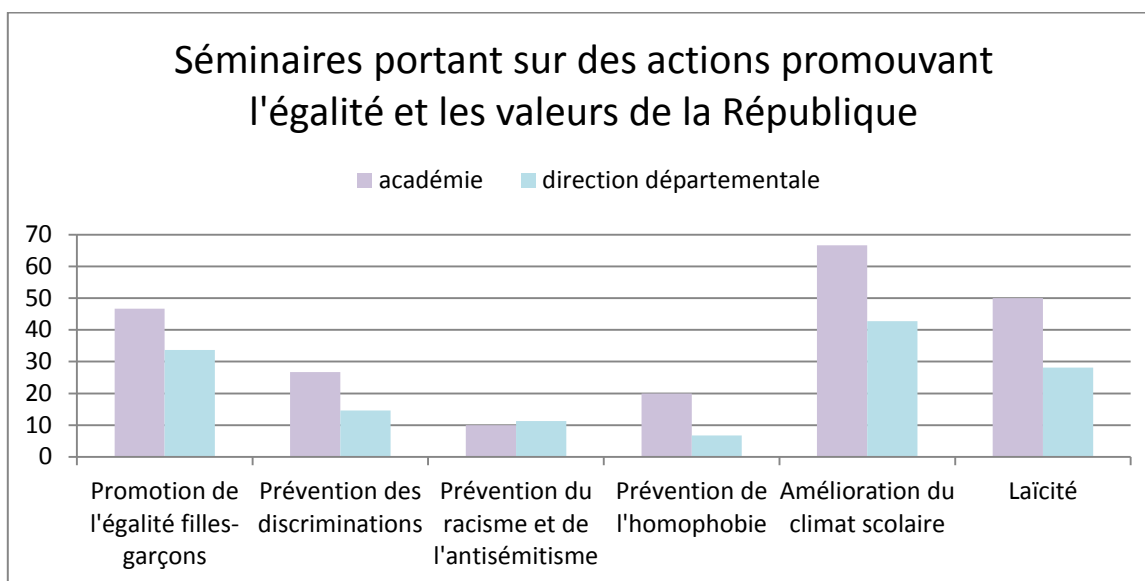
### *Les formations dispensées dans le cadre de l'axe citoyenneté :*

Comme indiqué précédemment, l'axe citoyenneté comprend des actions portant sur l'égalité et les valeurs républicaines ainsi que des actions de secourisme et en faveur de la sécurité des élèves.

En ce qui concerne les actions portant sur l'égalité et les valeurs républicaines, les séminaires mis en place dans les directions départementales ont dispensé des formations en priorité sur la thématique de l'amélioration du climat scolaire.

En effet, 67% des académies et 43% des directions départementales répondantes ont mis en œuvre des formations sur cette thématique.

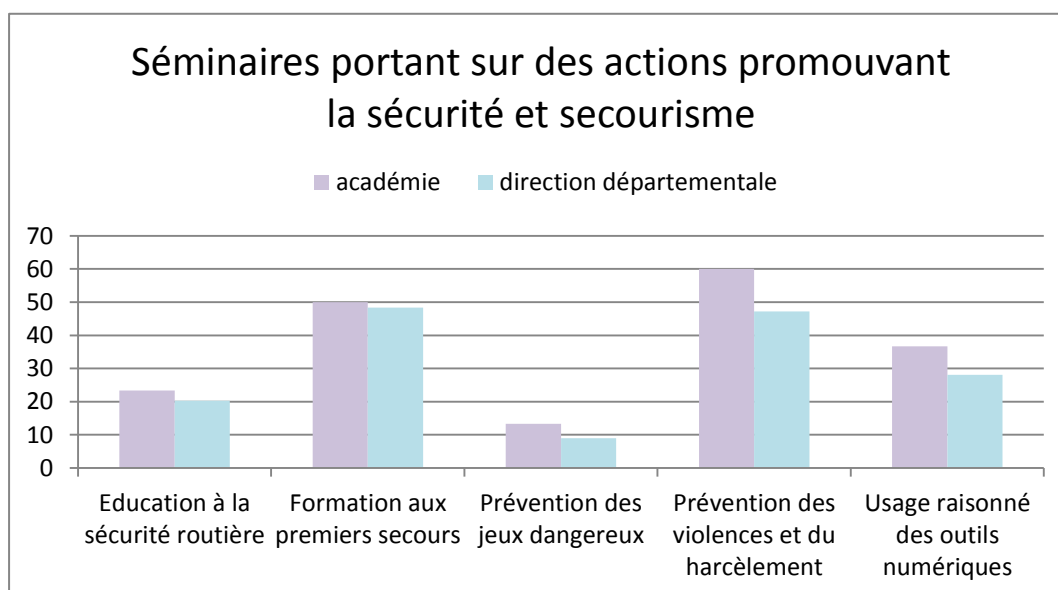
On observe donc **une corrélation entre l'accent mis sur les formations ici et les actions développées et présentées précédemment dans l'enquête (6) sur ce même sujet : c'est l'amélioration du climat scolaire qui arrive en tête également des actions mise en œuvre pour ces structures.**



**Exemple de lecture** – 15% des académies ont organisé des séminaires portant sur la prévention des discriminations dans le cadre de leur PAF.

Concernant les séminaires portant sur des actions de secourisme et en faveur de la sécurité des élèves, les académies et les directions départementales ont développé en priorité la prévention des violences et du harcèlement.

En effet, 60% des académies et 67% des directions départementales ont dispensé des formations sur cette thématique. **L'accent mis sur cette thématique est cohérent le développement des actions en lien avec ce sujet présenté ci-dessus (6) : ces actions arrivent en deuxième position au sein des académies et elles sont le plus développées au niveau départemental.**



**Exemple de lecture** – 37% des directions départementales ont organisé des séminaires portant sur l'usage raisonné des outils numériques dans le cadre des formations en bassin ou en initiative locale.

# Formation

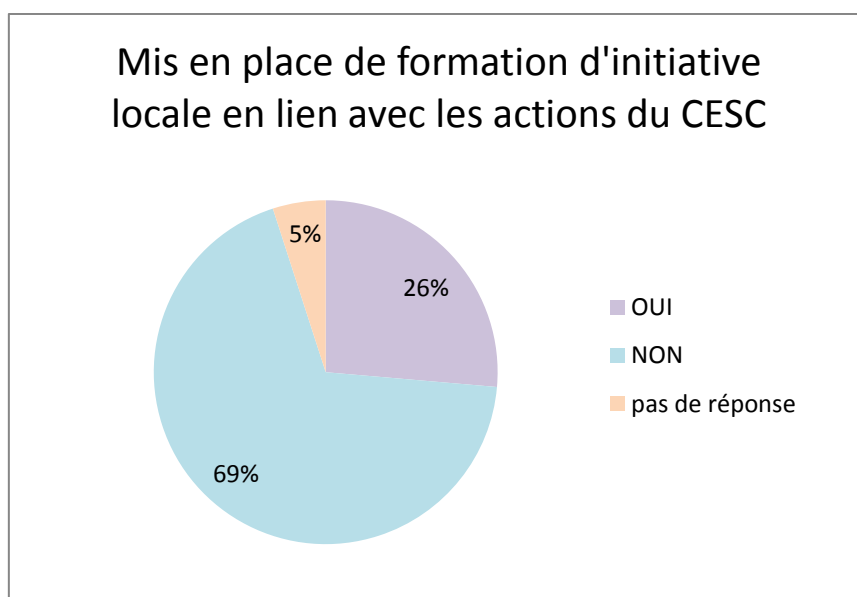
## Formation en établissement

Il a été demandé aux établissements si dans le cadre de formation d'initiative locale, ils avaient mis en place des formations en lien avec le projet CESC.

L'enquête révèle que moins de **30% des établissements répondants ont pu mettre en place des formations d'initiative locale sur ces thématiques.**

Les établissements ont mis particulièrement en œuvre des formations d'initiative locale sur les suivants, rangés par ordre d'importance :

- La prévention et la lutte contre le harcèlement scolaire ;
- L'usage raisonné des outils numérique et la prévention des risques liés au mésusage ; d'internet et des réseaux sociaux ;
- L'éducation à la sexualité ;
- La formation aux premiers secours ;
- Le climat scolaire ;
- La prévention et la lutte des addictions et des conduites addictives.



**Exemple de lecture** – 26% des établissements répondants ont des formations d'initiative locale sur les thématiques en lien avec les actions du CESC.

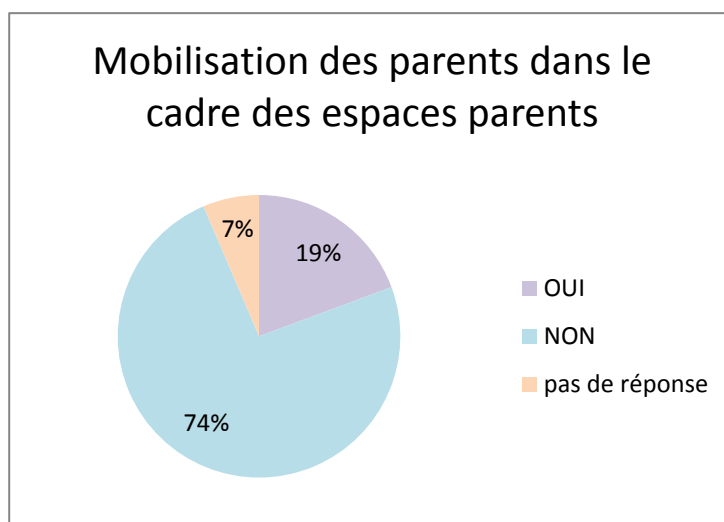
# Mobilisation des parents et des élèves en établissement

## La mobilisation des parents

L'enquête a démontré que les parents étaient associés majoritairement au CESC d'établissement puisque 80% des établissements déclarent avoir au moins un représentant de parent d'élève au sein de leur CESC.

En outre, les établissements ont été interrogés au sujet de la mobilisation des parents dans le cadre de l'espace-parents sur les thématiques en lien avec le projet CESC.

**L'enquête a démontré que leur mobilisation sur ces sujets était faible** puisqu'en effet, seulement 19% des établissements (soit 1074 établissements) déclarent que les parents s'impliquent dans des espaces parents.



Lorsque les parents se mobilisent dans le cadre de cet espace, ils s'impliquent sur les sujets suivants rangés par ordre d'importance :

- le climat scolaire et le harcèlement ;
- les sujets en lien avec les écrans (le cyber-harcèlement, l'addiction aux écrans, les dangers d'internet, l'usage des réseaux, ...)
- la santé ;
- la prévention des addictions ;
- l'alimentation ;
- l'action citoyenne et le développement durable ;
- la sécurité (sécurité routière, les gestes qui sauvent, la prévention des jeux dangereux, ...)
- l'éducation à la sexualité ;
- la scolarité ;
- l'action sociale ;
- le sport et la culture ;
- la laïcité.

Aussi, il est à noter que **8,9% des besoins ou des idées exprimés par les parents au sein de cet espace ont été à l'origine de projets déployés par le CESC** (soit 492 établissements).

Dans ce contexte, les thématiques concernant directement la participation des parents sont les suivantes : le soutien à la parentalité, le café des parents et les relations familles-école.

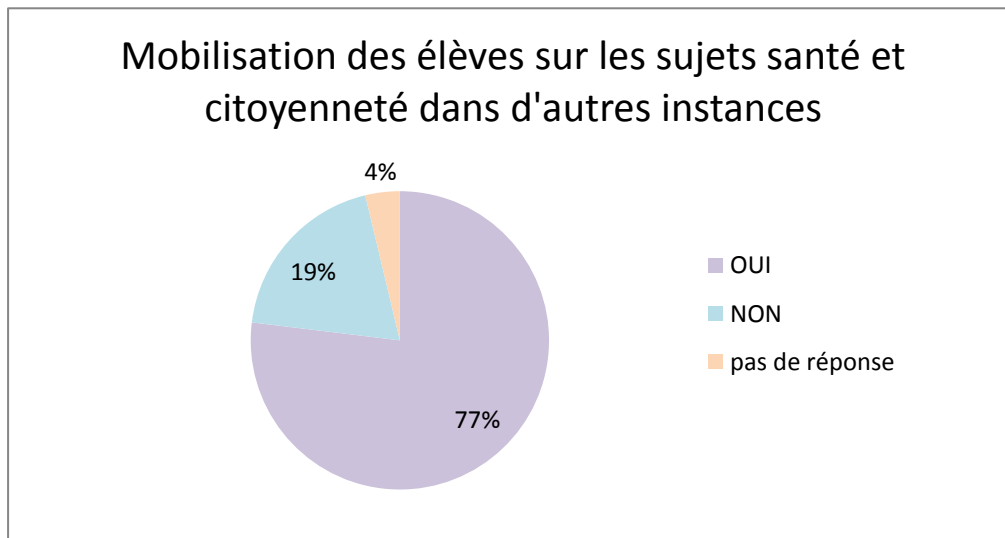
# Mobilisation des parents et des élèves en établissement

## La mobilisation des élèves

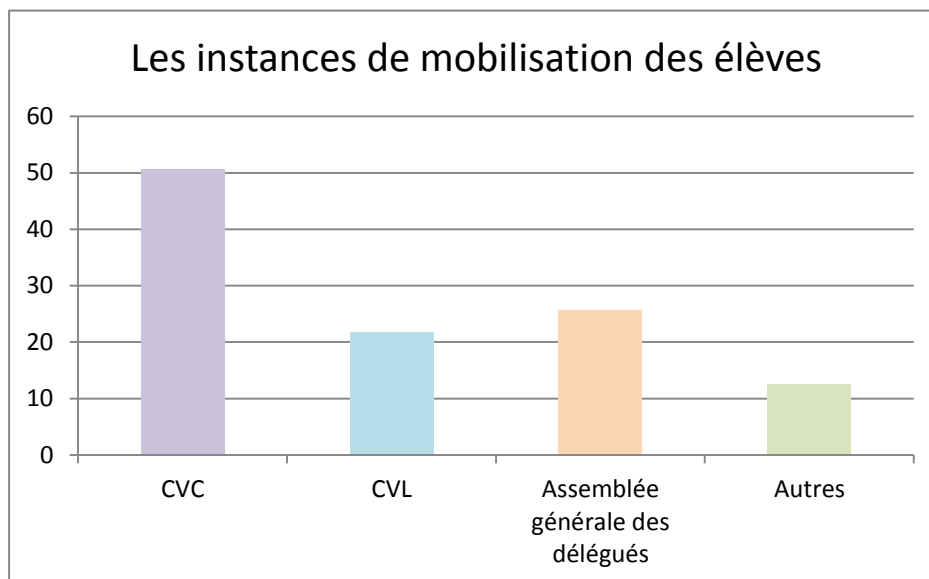
78% des établissements nous ont indiqué qu'au moins un représentant d'élève est convié au CESC.

Néanmoins, leur engagement sur les sujets liés à la santé et à la citoyenneté peut se faire au sein d'autres instances telles que les conseils de la vie collégienne (CVC) ou encore les conseils de la vie lycéenne (CVL).

L'enquête nous démontre que c'est effectivement le cas : **77% des établissements répondants déclarent que les élèves s'impliquent sur ces sujets à travers d'autres instances.**



Les CVC sont les lieux privilégiés pour ces élèves : **51% des établissements déclarent que leurs élèves s'engagent sur les thématiques en lien avec la santé et la citoyenneté au sein des CVC.**



**Exemple de lecture** – 26% des établissements répondants déclarent que leurs élèves s'engagent sur les thématiques en lien avec la santé et la citoyenneté au sein des assemblées générales des délégués.

### Listes des fiches thématiques :

- Fiche 1– Promotion de l'activité physique
- Fiche 2 – Prévention et lutte contre les drogues et les conduites addictives
- Fiche 3 – Education à l'alimentation
- Fiche 4 – Amélioration du climat scolaire
- Fiche 5 – Prévention et lutte contre les violences et le harcèlement
- Fiche 6 – Prévention et lutte contre les discriminations
- Fiche 7 – Prévention et lutte contre l'homophobie
- Fiche 8 – Prévention et lutte contre le racisme et l'antisémitisme
- Fiche 9 – Egalité filles-garçons
- Fiche 10 – Education à la sexualité
- Fiche 11 – Ecole promotrice de santé
- Fiche 12 – Sensibilisation à la vaccination
- Fiche 13 – Education à la sécurité routière
- Fiche 14 – Formation aux premiers secours
- Fiche 15 – Promotion des droits de l'enfant
- Fiche 16 – Protection de l'enfance
- Fiche 17 – Soutien à la parentalité
- Fiche 18 – Prévention et lutte contre les « jeux dangereux »
- Fiche 19 – Laïcité
- Fiche 20 – Numérique

---

## Fiches 1- Promotion de l'activité physique

*À côté de l'éducation physique et sportive dispensée dans le cadre d'enseignements et d'horaires nationaux, des activités physiques et sportives sont proposées aux élèves notamment par l'association sportive.*

*Une journée nationale est organisée chaque année, un mercredi en septembre. Elle est l'occasion pour le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse de promouvoir le développement de la pratique sportive ainsi que les valeurs du sport et de l'olympisme à l'École.*

*La promotion de l'activité physique est une thématique investie plus largement niveau académique et reste peu plébiscitée au niveau des établissements scolaires.*

*Néanmoins, moins d'un quart des académies et des directions départementales ont inscrit la promotion de l'activité dans leur plan de formation.*

---

### Développement de la thématique

Dans le cadre du CESC ou de la politique éducative, si un CESC n'est pas présent :

- 53 % soit 16 académies développent de la promotion de l'activité physique ;
- 37 % soit 33 directions départementales mettent en œuvre la promotion de l'activité physique ;
- 33 % soit 1 842 établissements mettent en place des actions de promotion de l'activité physique.

---

### Formation des acteurs

La formation à la promotion de l'activité physique est peu mise en œuvre :

- 17% soit 5 académies ont inscrit un séminaire à leur PAF (plan académique de formation) portant sur la promotion de l'activité physique ;
- 13 % soit 12 directions départementales ont organisé un séminaire en bassin ou localement, au sujet de cette thématique ;
- très peu d'établissements ont en œuvre des formations d'initiative locale sur sujet (moins de 10 occurrences sur 1 464 réponses d'établissements concernent la promotion de l'activité physique).

---

### Mobilisation des parents

La thématique de la promotion de l'activité physique est une thématique peu plébiscitée dans le cadre des espaces parents (18 occurrences sur 1 074 réponses d'établissements portent sur ce sujet).



## Fiche 2 – Prévention et lutte contre les drogues et les conduites addictives

*L'article L312-18 du code de l'éducation dispose qu'une « information soit délivrée sur les conséquences de la consommation de drogues sur la santé, notamment concernant les effets neuropsychiques et comportementaux du cannabis, dans les collèges et les lycées, à raison d'au moins une séance annuelle, par groupes d'âge homogène ».*

*Le nouveau plan gouvernemental de mobilisation contre les conduites addictives coordonné par la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives (MILDECA), place l'Ecole comme un acteur de premier plan dans la politique de prévention des conduites addictives.*

*La prévention des conduites addictives vise à développer chez l'élève des compétences psychosociales lui permettant de faire des choix éclairés et responsables, pour lui-même comme vis-à-vis d'autrui et de l'environnement. Elle permet de le préparer à exercer sa citoyenneté avec responsabilité.*

*Cette thématique est une des plus abordées dans le cadre des CESC. En effet, c'est la première au niveau des directions départementales, la seconde au niveau des établissements scolaires, et la troisième au niveau académique (toutes thématiques confondues).*

*Le volet formation est impulsé et développé par plus de 36% des académies et des directions départementales.*

*C'est en classe de 4<sup>ème</sup> au collège, en classe de 2<sup>nde</sup> au lycée, en CAP 1<sup>ère</sup> année et en 2<sup>nde</sup> professionnelle les séances de prévention des conduites addictives sont les plus fréquemment mises en œuvre. Enfin, la thématique est une des plus plébiscitées dans le cadre l'espace-parents.*

### Développement de la thématique

Dans le cadre des CESC ou de la politique éducative, si un CESC n'est pas présent :

- 73 % soit 22 académies impulsent la prévention et la lutte contre les drogues et les conduites addictives. Il s'agit de la troisième thématique impulsée à l'échelle académique, après l'éducation à la sexualité et l'amélioration du climat scolaire ;
- 74 % soit 83 directions départementales développent cette thématique, ce qui en fait la première thématique mise en œuvre à ce niveau ;
- 81 % soit 4 488 établissements mettent en place la prévention et la lutte contre les drogues et les conduites addictives : c'est alors la seconde thématique développée dans le cadre des CESC.

En établissement, on note différentes approches pour aborder cette thématique : certains ont privilégié l'approche par produits et d'autres préfèrent une approche par les compétences psychosociales.

### Formation des acteurs

La prévention et la lutte contre les drogues et les conduites addictives est une thématique qui revient souvent lors des séminaires de formation au niveau académique et départemental :

- 37 % soit 11 académies ont inscrit un séminaire sur ce sujet au PAF (plan de formation) ;

- 36 % soit 32 directions départementales ont organisé un séminaire portant sur cette thématique dans le cadre des formations en bassin ou d'initiative locale.
- des formations d'initiative locale sont organisées en établissement sur ce sujet (114 réponses environ sur 1 464 réponses d'établissement).

## *Mobilisation des parents*

---

La prévention et la lutte contre les drogues et les conduites addictives est le quatrième thème le plus abordé dans le cadre des espaces parents (130 occurrences sur 1 074 réponses d'établissements portent sur ce sujet).

## *Séances*

---

En 2016-2017, 76,5% des établissements ont répondu « oui » à la question : « Avez-vous mis en œuvre au sein de votre établissement, une séance de prévention des conduites addictives ? » :

- 696 établissements mettent en place au moins une séance en classe de 6ème ;
- 1230 établissements mettent en place au moins une séance en classe de 5ème ;
- 1791 établissements mettent en place au moins une séance en classe de 4ème ;
- 1591 établissements mettent en place au moins une séance en classe de 3ème ;
- 655 établissements mettent en place au moins une séance en classe de 2nde ;
- 308 établissements mettent en place au moins une séance en classe de 1ère ;
- 147 établissements mettent en place au moins une séance en classe de terminale ;
- 393 établissements mettent en place au moins une séance en classe de CAP 1ère année ;
- 196 établissements mettent en place au moins une séance en classe de CAP 2ème année ;
- 452 établissements mettent en place au moins une séance en classe de seconde professionnelle ;
- 211 établissements mettent en place au moins une séance en classe de première professionnelle ;
- 140 établissements mettent en place au moins une séance en classe de terminale professionnelle.

---

## Fiche 3 – Education à l'alimentation

*Une information et une éducation à l'alimentation et au gaspillage sont prévues par le code de l'éducation (article L 312-17-3) et sont déployées en prenant en compte les dimensions suivantes : l'éducation nutritionnelle (enjeu de l'équilibre alimentaire), l'éducation au développement durable (des pratiques alimentaires et de consommations responsables), l'éducation sensorielle (développement des compétences langagières autour des saveurs, des textures, du goût et du plaisir) ; l'éducation civique, culturelle et patrimoniale (pratiques culinaires au sens large) ; Cette éducation alimentaire de la jeunesse s'inscrit dans une politique interministérielle (le plan national pour l'alimentation 3, le programme national nutrition santé 4).*

*Le pilotage et la gouvernance de l'éducation à l'alimentation et au goût prévoient que cette éducation est l'affaire de toute la communauté éducative et s'inscrit pleinement dans les enseignements et les projets d'établissement. Des partenariats avec des associations locales et des professionnels de la nutrition sont parfois élaborés pour insister sur l'importance de l'équilibre nutritionnel, l'alimentation saine et le plaisir alimentaire.*

*L'éducation à l'alimentation est une thématique largement développée dans les académies, les départements ainsi qu'en établissement. Néanmoins peu de formation sont impulsées sur ce sujet. Cela peut s'expliquer par le fait que cette thématique peut paraître plus accessible ou ne nécessitant pas de suivre une formation spécifique (à la différence de l'éducation à la sexualité ou de la laïcité par exemple). Dans le cadre des espaces parents, l'éducation à l'alimentation est ressortie régulièrement des réponses des établissements scolaires.*

---

### Développement de la thématique

Dans le cadre des CESC ou de la politique éducative, si un CESC n'est pas présent :

- 57 % soit 17 académies impulsent de l'éducation à l'alimentation ;
- 45 % soit 40 directions départementales développent de l'éducation à l'alimentation ;
- 61 % soit 3 364 établissements mettent en place de l'éducation à l'alimentation.

Si l'on se concentre sur les actions mises en œuvre en faveur de la santé, et non sur toutes les thématiques confondues :

- En académie, il s'agit de la troisième thématique la plus mise en œuvre après l'éducation à la sexualité et la prévention des conduites addictives.
- En direction départementale, il s'agit de la quatrième thématique la plus mise en place après la prévention des conduites addictives, l'éducation à la sexualité et les écoles promotrices de santé.
- En établissement, c'est la troisième thématique la plus abordée après l'éducation à la sexualité et la prévention des conduites addictives.

---

### Formation des acteurs

A tous les échelons l'éducation à l'alimentation est peu investie en termes de formation :

- 23% soit 7 académies ont inscrit un séminaire au plan académique de formation portant sur ce sujet ;

- 19 % soit 17 directions départementales ont organisé un séminaire en bassin ou localement, concernant cette thématique ;
- peu de formations d'initiative locale sur l'éducation à l'alimentation sont organisées en établissement (28 occurrences sur les 1464 établissements qui ont répondu à cette question).

### *Mobilisation des parents*

---

Le sujet est assez régulièrement plébiscité par les parents au sein des espaces parents.

Sur les 1 074 établissements qui ont répondu favorablement à la question de la mobilisation des parents dans ce cadre, le sujet de l'alimentation est cité une centaine de fois (soit devant l'éducation à la sexualité mais derrière la prévention et la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire par exemple).

---

## Fiche 4 – Amélioration du climat scolaire

*L'amélioration du climat scolaire est devenue un enjeu majeur de la politique publique en matière d'éducation. Le climat scolaire reflète le jugement des parents, des personnels et des élèves concernant leur expérience de vie et du travail au sein de l'école, sans pour autant résulter d'une simple perception individuelle. Il renvoie donc à la qualité de vie à l'école. Il concerne les normes, les buts, les valeurs, les relations interpersonnelles, les pratiques d'enseignement, d'apprentissage, de management et la structure organisationnelle inclus dans la vie de l'école.*

*Cette notion de climat scolaire dans le paysage éducatif français souligne la préoccupation de tous les acteurs de renouveler l'approche de la prévention des violences. L'idée est d'accorder une importance majeure à la vigilance afin de prévenir, anticiper tout ce qui peut créer des tensions dans les écoles.*

*L'enquête relative aux CESC, CDESC et CAESC témoignent de l'intérêt porté dans les établissements, les départements et les académies à ces problématiques au-delà même de la seule formulation « climat scolaire » qui recouvre un ensemble de thématiques citées isolément et pourtant constitutives du ressenti de chaque membre de la communauté éducative.*

---

### Développement de la thématique

Dans le cadre du CESC ou de la politique éducative des structures, les établissements, les départements et les académies se mobilisent fortement sur les questions relatives à l'amélioration du climat scolaire :

- 80% soit 24 académies développent des actions visant l'amélioration du climat scolaire. Les groupes académiques climat scolaires (GACS) créés en 2016, aujourd'hui structurés et consolidés, portent et déploient la politique de prévention des violences et d'amélioration du climat scolaire ;
- 80% soit 71 directions départementales développent une politique d'amélioration du climat scolaire ;
- 64% soit 3 541 établissements mettent en place une réflexion sur l'amélioration du climat scolaire.

Si l'articulation entre le CDESC et le CAESC lorsqu'ils existent est souvent pensée et régulée (61%) et si la coordination entre le CAESC et le GACS est assurée (90%), les liens entre le GACS et les CDESC des différents départements d'une académie semblent moins construits (20%).

---

### Formation des acteurs

Les projets académiques inscrivent parmi leurs axes prioritaires le climat scolaire. Les académies réservent donc dans leur plan académique de formation une part importante aux problématiques du climat scolaire :

- 67 % soit 20 académies ont inscrit un séminaire au PAF sur l'amélioration du climat scolaire ;
- 43 % soit 38 directions départementales ont organisé un séminaire sur l'amélioration du climat scolaire dans le cadre des bassins ou de l'initiative locale ;

- cette thématique est régulièrement développée par les établissements dans le cadre de formation d'initiative locale (environ 100 occurrences sur 1 464 réponses d'établissements portent sur le climat scolaire).

## *Mobilisation des parents*

---

Si la thématique sous la formulation « amélioration du climat scolaire » apparaît peu présente parmi les sujets évoqués dans les espaces parents (65 occurrences sur 1 074 réponses d'établissements), d'autres thématiques se rattachant directement au climat scolaire, par définition systémique et transversal, y sont souvent abordées :

- Citoyenneté ;
- Vivre ensemble et respect ;
- Prévention des violences et du harcèlement ;
- Bien-être des élèves, estime de soi, lutte contre le stress ;
- Gestion des conflits, des émotions ;
- Comportements citoyens, parcours et solidarité ;
- Sécurité et qualité de vie ;
- Relations et communication entre adolescents, médiation ;
- Lutte contre la violence et la haine.

## Fiche 5 – Prévention et lutte contre les violences et le harcèlement

*Prévenir les violences, y compris sous leur forme la plus fréquente, les micro violences, contribue à éviter une dégradation du climat scolaire. Les micro violences peuvent revêtir différentes formes : coups, bousculades, insultes, harcèlement, cyber violences, vols, violences sexuelles, violences à caractère sexiste, discriminations racistes, antisémites ou homophobes, dommages aux locaux ou aux matériels, aux biens personnels, port d'armes, intrusions, etc.*

*Le harcèlement en milieu scolaire, moins visible que les violences paroxystiques (comme les bagarres, les atteintes aux personnes ou bien les intrusions) dégrade de manière insidieuse et durable le climat scolaire au sein des écoles et des établissements. Le "cyberharcèlement" est une variante récente du harcèlement, reposant sur l'usage d'internet et des nouvelles technologies de communication (blogs, e-mails, réseaux sociaux, téléphones portables). Les enquêtes de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) confirment l'évolution très préoccupante de cette nouvelle forme de harcèlement.*

*Les actions à conduire relèvent de la sensibilisation des professionnels et des élèves, de la formation, de la prise en charge des victimes et des auteurs. Un travail doit aussi être mené avec les témoins, de manière à ce que le collectif constitue un élément de prévention contre les violences.*

*La synthèse des données recueillies par cette enquête met en lumière l'importance effective de ces sujets au niveau des établissements, des départements et des académies. Des aspects particuliers (engagement des élèves, liens avec l'enseignement moral et civique (EMC), place et rôle des référents harcèlement) restent à explorer et à analyser pour garantir à tous les niveaux une mise en œuvre de la politique publique et une action de prévention des violences et du harcèlement sous toutes ses formes, la plus efficace possible.*

### Développement de la thématique

Dans le cadre du CESC ou de la politique éducative des structures, les établissements, les départements et les académies se mobilisent très fortement sur le sujet de la prévention et de la lutte contre les violences et le harcèlement sous toutes ses formes :

- 60% soit 18 académies développent des actions relatives à la prévention des violences et du harcèlement ;
- 64% soit 57 directions départementales développent une politique de prévention et de lutte contre les violences et toutes les formes de harcèlement entre élèves ;
- 55% soit 3 030 établissements mettent en place une réflexion sur la prévention des violences et du harcèlement.

La part effective d'établissements ayant élaboré et déployé, comme le prévoit le code de l'éducation art. R.421-20, un plan de prévention des violences intégrant un volet prévention du harcèlement ainsi que des protocoles de prise en charge des situations de harcèlement, ne peut hélas pas être précisément identifiée.

Une attention particulière pourrait également être apportée à la place et au rôle des référents harcèlement en académie, en département et auprès des établissements. Le questionnaire ne permet pas de saisir leur implication aux différents niveaux.

### *Formation des acteurs*

---

Les académies et départements se mobilisent de manière significative sur les problématiques de violences en milieu scolaire et de harcèlement entre élèves :

- 60 % soit 18 académies ont inscrit un séminaire au plan académique de formation sur la prévention des violences et du harcèlement ;
- 47 % soit 42 directions départementales ont organisé un séminaire sur les violences et le harcèlement en milieu scolaire dans le cadre des bassins ou de l'initiative locale ;
- de nombreuses formations d'initiative locale ont été organisées par les établissements sur ce sujet (près de 250 occurrences sur 1 464 réponses d'établissements concernant la thématique du harcèlement).

### *Engagement et formation des élèves*

---

Sur ces sujets, la formation des élèves et les stratégies retenues dans les établissements mais également au niveau académique pour encourager et promouvoir leur engagement sont déterminantes.

Le développement des dispositifs de médiation entre pairs, ambassadeurs collégiens et lycéens doit être observé et analysé avec précision.

La place et les modalités d'actions des conseils de la vie collégienne (CVC), conseils de la vie lycéenne (CVL) et conseils académiques de la vie lycéenne (CAVL) sont aussi éclairants sur la volonté locale, départementale et académique de faire des élèves les premiers acteurs de la prévention et de la lutte contre les violences et le harcèlement.

Le lien avec la mise en place de l'enseignement moral et civique dans les établissements serait aussi à questionner.

### *Mobilisation des parents*

---

La thématique de la prévention des violences et du harcèlement est fortement retenue dans le cadre des échanges et actions développés au sein des espaces parents (259 occurrences sur 1 074 réponses d'établissements portent sur ce sujet). La question de l'éducation aux médias et de l'usage des réseaux sociaux y est également très souvent abordée.



---

## Fiche 6 – Prévention et lutte contre les discriminations

*Le code de l'éducation - notamment ses articles L.111-1, L. 121-1, L. 312-17-1 et L. 721-2 - énonce clairement que l'École compte parmi ses missions celle d'offrir les conditions d'un climat scolaire serein et un cadre protecteur aux élèves et aux personnels. Elle « veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction », garantit la réussite de tous et permet à chacun de « développer sa personnalité » (art. L.111-1).*

*La circulaire n° 2011-112 du 1er août 2011 sur le règlement intérieur dans les établissements publics locaux d'enseignement précise que le « refus de tout propos ou comportement à caractère raciste, antisémite, xénophobe, sexiste et homophobe » doit être inscrit dans le règlement intérieur de chaque établissement. La thématique « lutte contre les discriminations » englobent la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, les LGBTphobies, le sexisme mais également les discriminations concernant l'apparence physique, le handicap, l'état de santé, la religion, etc...*

*L'enquête nous démontre que la prévention des discriminations fait partie des thématiques largement investies dans le cadre des CESC : plus de la moitié déclarent mettre en œuvre des actions sur ce sujet.*

*Seulement 27 % des académies ont inscrit cette thématique dans leur plan de formation.*

---

### Développement de la thématique

Dans le cadre des CESC ou de la politique éducative, si un CESC n'est pas présent :

- 57 % soit 17 académies développent des actions de prévention des discriminations.
- 49 % soit 44 directions départementales développent de la prévention des discriminations.
- 54 % soit 2 991 établissements mettent en place de la prévention des discriminations.

---

### Formation des acteurs

Cette thématique est peu investie en termes de formation :

- 27 % soit 8 académies ont inscrit un séminaire au PAF sur la prévention des discriminations ;
- 15 % soit 13 directions départementales ont organisé un séminaire sur la prévention des discriminations dans le cadre des actions conduites en bassins ou d'initiatives locales.
- peu de formations d'initiative locale sont mises en œuvre par les établissements, lorsqu'elles sont présentes sur ce sujet, la lutte contre l'homophobie et les discriminations liées à un handicap sont privilégiées.

---

### Mobilisation des parents

Cette thématique est peu plébiscitée par les parents (près de 60 occurrences sur 1 074 réponses d'établissement porte sur la lutte contre les discriminations). La lutte contre l'homophobie et les discriminations liées à un handicap sont privilégiées quand elles sont abordées dans le cadre des espaces parents.

## Fiche 7 – Prévention et lutte contre l’homophobie

*L'action du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse en matière de lutte contre l'homophobie et la transphobie s'inscrit dans un cadre interministériel coordonné par la délégation Interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH). Les objectifs du gouvernement sont développés dans le [Plan de mobilisation contre la haine et les discriminations anti-LGBT](#) qui définit l'« éducation contre la haine et les discriminations anti-LGBT » comme l'une des cinq priorités de l'action publique et invite à développer à la fois la prévention auprès des élèves et la formation des personnels d'éducation.*

*A l'école, du fait de leur orientation ou de leur identité sexuelles, des élèves ou des adultes peuvent être victimes d'actes à caractère discriminatoire et de violences qui tombent sous le coup de la loi. En effet, les discriminations homophobes et transphobes constituent des délits passibles de sanctions pénales (article L.225-1 du code pénal). Par ailleurs, les violences verbales sont sévèrement sanctionnées, a fortiori si le caractère homophobe ou transphobe est retenu.*

*La circulaire n° 2011-112 du 1er août 2011 sur le règlement intérieur dans les établissements publics locaux d'enseignement précise que le « refus de tout propos ou comportement à caractère raciste, antisémite, xénophobe, sexiste et homophobe » doit être inscrit dans le règlement intérieur de chaque établissement.*

*L'enquête nous indique que la prévention de l'homophobie est la thématique la moins investie par les CESC dans le champ de l'éducation à la citoyenneté : 22 % des CESC ont mis en place des actions. Seule une académie sur cinq a fait de cette thématique un axe de formation des personnels.*

### Développement de la thématique

Dans le cadre des CESC ou de la politique éducative, si un CESC n'est pas présent :

- 47 % soit 14 académies développent des actions de prévention de l'homophobie ;
- 24 % soit 21 directions départementales développent de la prévention de l'homophobie ;
- 22 % soit 1 212 établissements mettent en place des actions de prévention de l'homophobie.

### Formation des acteurs

Cette thématique est peu investie en termes de formation :

- 20% soit 6 académies ont inscrit un séminaire au PAF sur la prévention de l'homophobie ;
- 7% soit 6 directions départementales ont organisé un séminaire sur la prévention de l'homophobie dans le cadre des actions conduites en bassins ou d'initiatives locales ;
- peu de formations d'initiative locale sont mises en œuvre par les établissements concernant cette thématique (moins de 20 occurrences sur 1 464 réponses d'établissement portent sur la lutte contre l'homophobie).

### Mobilisation des parents

Cette thématique est peu plébiscitée par les parents (près de 60 occurrences sur 1 074 réponses d'établissement) porte sur la lutte contre les discriminations qui peut inclure la lutte contre l'homophobie.

---

## Fiche 8 – Prévention et lutte contre le racisme et l'antisémitisme

*Cette éducation s'inscrit au cœur de la mission de l'École qui est de transmettre et de faire vivre les valeurs de notre République, ainsi que du plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme (2018-2020).*

*L'éducation contre le racisme et l'antisémitisme contribue à :*

- faire reconnaître la diversité humaine et culturelle ;*
- favoriser le respect des différences et combattre le repli sur soi ;*
- cultiver la tolérance et l'enrichissement mutuel ;*
- promouvoir une société solidaire et du vivre-ensemble ;*
- éveiller aux dérives du relativisme, de la rumeur, de l'obscurantisme, des théories du complot ;*
- encourager l'esprit critique et la résistance face à l'injustice ;*
- agir dans la durée pour faire évoluer les mentalités et instaurer une société plus fraternelle.*

*La prévention du racisme et de l'antisémitisme est un axe de politique éducative développé par un quart des CESC.*

*Seules 10 % des académies ont inscrit cette thématique dans leur plan de formation. Seules 10 % des académies ont inscrit cette thématique dans leur plan de formation.*

---

### Développement de la thématique

Dans le cadre des CESC ou de la politique éducative, si un CESC n'est pas présent :

- 33 % soit 10 académies développent des actions de prévention du racisme et de l'antisémitisme.
- 22 % soit 20 directions départementales développent de la prévention du racisme et de l'antisémitisme.
- 24 % soit 1 335 établissements mettent en place de la prévention du racisme et de l'antisémitisme.

---

### Formation

Cette thématique est peu investie en termes de formation :

- 10 % soit 3 académies ont inscrit un séminaire au PAF sur la prévention du racisme et de l'antisémitisme ;
- 11 % soit 10 directions départementales ont organisé un séminaire sur la prévention du racisme et de l'antisémitisme dans le cadre des actions conduites en bassins ou d'initiatives locales ;
- peu de formations d'initiative locale sont mises en œuvre par les établissements concernant cette thématique.

---

### Mobilisation des parents

Cette thématique est peu plébiscitée par les parents (près de 60 occurrences sur 1 074 réponses d'établissement porte sur la lutte contre les discriminations qui peuvent inclure la lutte contre le racisme et l'antisémitisme).

---

## Fiche 9 – Egalité filles-garçons

*L'École compte parmi ses missions fondamentales celle de garantir l'égalité des chances des filles et des garçons. C'est le sens des articles L. 121-1 et L. 312-17-1 du code de l'éducation qui disposent que l'École contribue, à tous les niveaux, à favoriser la mixité et l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment en matière d'orientation, ainsi qu'à la prévention des préjugés sexistes et des violences faites aux femmes.*

*La présente enquête nous permet d'observer que la promotion de l'égalité entre les filles et les garçons est un axe majeur de l'action des CESC en matière d'éducation à la citoyenneté : plus de la moitié des CESC, toute structures confondues, abordent cette thématique.*

*Près d'une académie sur deux a inscrit cette thématique dans son plan de formation.*

---

### Développement de la thématique

Dans le cadre du CESC ou de la politique éducative, si un CESC n'est pas présent :

- 73% soit 22 académies développent des actions de promotion de l'égalité entre les filles et les garçons.
- 64% soit 57 directions départementales développent cet axe d'éducation à la citoyenneté.
- 56% soit 3 104 établissements mettent en place des actions visant l'égalité entre les filles et les garçons.

Si l'articulation entre le CDESC et le CAESC lorsqu'ils existent est souvent pensée et régulée (61%) et si la coordination entre le CAESC et le GACS est assurée (90%), les liens entre le GACS et les CDESC des différents départements d'une académie semblent moins construits (20%).

---

### Formation des acteurs

Cette thématique est régulièrement investie au niveau académique et des directions départementales en termes de formation :

- 47 % soit 14 académies ont inscrit un séminaire à leur plan académique de formation sur l'égalité filles-garçons ;
- 34 % soit 30 directions départementales ont organisé un séminaire sur les enjeux de l'égalité entre les filles et les garçons dans le cadre des actions conduites en bassins ou d'initiatives locales ;
- peu de formations d'initiative locale dans les établissements ont été mise en œuvre sur ce sujet (près de 50 occurrences sur 1 464 réponses d'établissement concernant l'égalité filles-garçons).

---

### Mobilisation des parents

Cette thématique est peu plébiscitée par les parents (moins de 30 occurrences sur 1 074 réponses d'établissement porte sur la promotion de l'égalité filles-garçons).

## Fiche 10 – Education à la sexualité

*L'éducation à la sexualité est inscrite dans le code de l'éducation (articles L. 121-1 et L. 312-16) depuis la loi n° 2001-588 du 4 juillet 2001. L'article L. 312-16 est ainsi libellé : « Une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène. Ces séances présentent une vision égalitaire des relations entre les femmes et les hommes. Elles contribuent à l'apprentissage du respect dû au corps humain. Elles peuvent associer les personnels contribuant à la mission de santé scolaire et des personnels des établissements mentionnés au premier alinéa de l'article L. 2212-4 du code de la santé publique ainsi que d'autres intervenants extérieurs conformément à l'article 9 du décret n° 85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement. Des élèves formés par un organisme agréé par le ministère de la santé peuvent également y être associés. »*

*La circulaire de reprend les objectif, les principes et le pilotage de l'éducation à la sexualité et indique comment la mettre en œuvre.*

*L'éducation à la sexualité est une des thématiques les plus abordées, notamment en académie et en établissement scolaire (première thématique pour ces derniers).*

*Le volet formation est la 3<sup>ème</sup> thématique la plus développée en académie et en direction départementale. Cette thématique est néanmoins peu abordée par les parents.*

### Développement de la thématique

Dans le cadre des CESC ou de la politique éducative, si un CESC n'est pas présent :

- 80% soit 24 académies développent de l'éducation à la sexualité, il s'agit de la première thématique la plus impulsé à ce niveau (ex aequo avec l'amélioration du climat scolaire) ;
- 67% soit 60 directions départementales développent de l'éducation à la sexualité, ce qui en fait la troisième thématique la plus mise en œuvre (derrière l'amélioration du climat scolaire et la prévention et la lutte contre les addictions et les conduites addictives) ;
- 86% soit 4 976 établissements mettent en place de l'éducation à la sexualité. En établissement, il s'agit de la première thématique la plus développée pour la santé. Cela correspond à 89 % des collèges répondants et 78 % des lycées répondants.

### Formation des acteurs

A tous les échelons l'éducation à la sexualité est régulièrement investie en termes de formation :

- 57 % soit 17 académies ont inscrit un séminaire au plan académique portant sur l'éducation à la sexualité ;
- 34 % soit 30 directions départementales ont organisé un séminaire à propos de l'éducation à la sexualité dans le cadre des formations en bassin ou d'initiative locale ;
- Des formations d'initiatives locales sur ce sujet sont organisées en établissement, et ce notamment en lien avec l'égalité filles-garçons (170 récurrences environ sur 1 464 réponses d'établissement).

## *Mobilisation des parents*

---

On retrouve peu ce sujet dans les thématiques mobilisées au sein des espaces parents.

Sur les 1 074 établissements qui ont répondu favorablement à la question de la mobilisation des parents dans ce cadre, les sujets portant harcèlement, des écrans, des addictions ou de l'alimentation sont plus plébiscitées que l'éducation à la sexualité.

## *Séances*

---

A la question « En 2016-2017, avez-vous mis en œuvre au sein de votre établissement les trois séances d'éducation à la sexualité? » : 61% des établissements ont répondu « oui ».

Il ressort des données deux modèles de mise en œuvre : des séances par classe et des séances par groupe d'âge ce qui rend complexe le comptage effectif des trois séances.

Sur ces 3 362 établissements, 46 % font appel aux enseignants, 87 % mobilisent des personnels non enseignants et 72 % se tournent vers les associations.

Ces réponses démontrent que les établissements ne font pas appel à un seul type d'intervenant et la diversité, le partenariat, la transversalité des acteurs en ce qui concerne l'éducation à la sexualité : un enseignant peut ainsi être amené à intervenir avec l'infirmier tandis que dans un autre établissement, le CPE interviendra aux côtés d'une association.

**Sur les 61 % d'établissements qui ont répondu qu'ils mettaient en place les trois séances, 90%, soit 3 011 établissements, ont répondu traiter du sujet des comportements sexistes et violences sexuelles.**

C'est en 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>, en CAP 1<sup>ère</sup> année et en 2<sup>nde</sup> professionnelle qu'est le plus mis en œuvre l'éducation à la sexualité.

## Fiche 11 – Ecole promotrice de santé

*L'école promotrice de santé à l'école s'appuie sur une démarche globale et positive permettant de promouvoir le bien-être des élèves dans un environnement bienveillant favorisant un climat de confiance et de réussite. Elle doit renforcer les attitudes favorables à la santé pour tous les élèves et, pour certains, répondre aux problèmes de santé rencontrés ou prévenir des conduites à risque. Cette thématique s'inscrit dans la promotion de la santé pour tous les élèves définie à l'article L. 121-1-4 du code de l'éducation.*

*L'école promotrice de santé est une thématique investie plus largement niveau académique et départemental mais elle reste peu plébiscitée au sein des établissements scolaires.*

*Par ailleurs, dans le volet formation, cette thématique est peu inscrite dans les différentes structures interrogées (académies, directions départementales, établissements scolaires).*

*Les parents ne saisissent de ce sujet au sein des espaces parents.*

*Ces résultats peuvent s'expliquer par l'impulsion récente de cette thématique puisqu'en effet l'école promotrice de santé est une mesure phare du [plan national de santé publique](#) lancé en 2018.*

### Développement de la thématique

Dans le cadre CESC ou de la politique éducative (si un CESC n'est pas présent), des actions sur la thématique « école promotrice de santé » sont peu mises en œuvre :

- 47% soit 14 académies impulsent des actions portant sur l'école promotrice de santé ;
- 46% soit 41 directions départementales développent cette thématique ;
- 11% soit 610 établissements mettent en place des actions de promotion de l'activité physique.

### Formation des acteurs

La formation à la promotion de l'activité physique est peu mise en œuvre :

- 27% soit 8 académies ont inscrit un séminaire à leur PAF (plan académique de formation) portant sur l'école promotrice de santé ;
- 21% soit 19 directions départementales ont organisé un séminaire en bassin ou localement, au sujet de cette thématique.
- aucun établissement scolaire n'a indiqué mettre en œuvre des actions au sujet de l'école promotrice de santé.
- 

### Mobilisation des parents

Les parents ne saisissent de cette thématique au sein des espaces parents. Cela peut s'expliquer par le fait que l'école promotrice de santé est une politique récente et par conséquent encore peu connue.

---

## Fiche 12 – Sensibilisation à la vaccination

*La thématique « sensibilisation à la vaccination » fait partie des thématiques les moins investies par les académies, les directions départementales et les établissements dans le cadre des actions du CESC ou de la politique éducative (lorsqu'un CESC n'est pas présent). Seuls 6% des établissements scolaires répondants mettent en œuvre des actions sur ce sujet.*

*Dans le cadre du volet formation, cette thématique est également peu impulsée et développée, et ce à tous les échelons territoriaux.*

*Dans le cadre des espaces parents, la sensibilisation à la vaccination n'est pas abordée.*

---

### Développement de la thématique

Des actions sur cette thématiques sont peu développées dans le cadre CESC ou de la politique éducative, si un CESC n'est pas présent :

- 23% soit 7 académies développent des actions de sensibilisation à la vaccination ;
- 12% soit 11 directions départementales mettent en œuvre cette thématique ;
- 6% soit 349 établissements mettent en place des actions de sensibilisation à la vaccination.

---

### Formation des acteurs

La sensibilisation à la vaccination est peu mise en œuvre dans le volet formation des structures interrogées :

- 10% soit 3 académies ont inscrit un séminaire à leur PAF (plan académique de formation) portant sur sensibilisation à la vaccination ;
- 6% soit 7 directions départementales ont organisé un séminaire en bassin ou localement, au sujet de cette thématique.
- aucun établissement scolaire répondant n'a indiqué mettre en œuvre lors d'une formation d'initiative locale des actions de sensibilisation à la vaccination.

---

### Mobilisation des parents

La sensibilisation à la vaccination n'est pas abordée dans le cadre des espaces parents.



---

## Fiche 13 – Education à la sécurité routière

*L'éducation à la sécurité routière est, par ailleurs, une composante de l'éducation à la citoyenneté et de la prévention des comportements à risques.*

*Au collège, l'éducation à la sécurité routière est évaluée dans le cadre de la préparation et de la passation des attestations scolaires de sécurité routière de niveau 1 et 2 (ASSR 1 et 2).*

*Au lycée, afin de sensibiliser le maximum de lycéens et d'apprentis, une demi-journée obligatoire de sensibilisation à la sécurité routière a été mise en place en 2015.(circulaire n° 2015-082 du 22-5-2015).*

*L'éducation à la sécurité routière (ESR) est investie dans le cadre des CESC, ou de la politique éducative des structures si un CESC n'est pas présent, en particulier au sein des établissements scolaires : plus de la moitié des établissements répondants déclarent aborder cette thématique.*

*Néanmoins, moins d'un quart des académies et des directions départementales ont inscrit l'éducation à la sécurité routière dans leur plan de formation.*

---

### **Développement de la thématique**

Dans le cadre des CESC ou de la politique éducative (si un CESC n'est pas présent) :

- 47% soit 14 académies impulsent de l'éducation à la sécurité routière ;
- 35% soit 31 directions départementales développent cette thématique ;
- 54% soit 3 004 établissements mettent en place de l'éducation à la sécurité routière. En établissement, il s'agit de la deuxième thématique la plus mise en œuvre dans le champ des actions en faveur de la sécurité des élèves (et non toutes thématiques confondues).

---

### **Formation des acteurs**

A tous les échelons l'éducation à la sécurité routière est peu investie en termes de formation :

- 23% soit 7 académies ont inscrit un séminaire sur l'éducation à la sécurité routière à leur plan de formation ;
- 20% soit 18 directions départementales ont organisé un séminaire sur cette thématique dans le cadre des formations conduites en bassin ou d'initiative locale ;
- peu de formations d'initiative locale sur l'éducation à l'alimentation sont organisées en établissement (moins de 40 occurrences sur les 1 464 établissements qui ont répondu à cette question).

---

### **Mobilisation des parents**

La sécurité routière est peu abordée dans le cadre des espaces parents.

---

### **Partenariat**

Les services de police et/ou de gendarmerie sont associés dans 35 % des CESC et 56 % des CDESC comme partenaires institutionnels.

Au regard de la thématique, il s'agit ici d'acteurs-clés pour la mise en œuvre de l'éducation à la sécurité routière dans les établissements scolaires.

## Fiche 14 – Formation aux premiers secours

*Les premiers secours font ainsi l'objet d'un continuum éducatif qui se décline :*

- dans le premier degré, par le dispositif « apprendre à porter secours » (APS) ;
- dans le second degrés, par la sensibilisation aux gestes qui sauvent (GQS) et la formation à la prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1).

*L'instruction interministérielle n° 2016-103 du 24 août 2016 renforce l'importance de la formation des élèves sur la connaissance des risques, l'organisation de la sécurité civile, la connaissance des consignes de prévention et de protection, et les conduites à tenir, permet de pouvoir compter sur des citoyens informés et ayant développé une conscience de la responsabilité individuelle et collective. Le président de la République a annoncé l'objectif de 100% d'élèves ayant le PSC1 à la fin de la de la classe de 3<sup>ème</sup>.*

*La formation des élèves aux premiers secours est une thématique particulièrement mobilisée au niveau académique. Elle fait également l'objet d'un développement dans plus de la moitié des directions départementales et des établissements scolaires.*

*Le volet formation sur cette thématique est impulsé par 50% des académies.*

### Développement de la thématique

Dans le cadre des CESC ou de la politique éducative si un CESC n'est pas présent :

- 70 % soit 21 académies abordent la formation aux premiers secours. Le secourisme se place ainsi en tête des thématiques les plus investies dans le cadre des actions en faveur de la sécurité des élèves au niveau académique ;
- 53 % soit 47 directions départementales développent également la formation aux premiers secours au sein des CDESC.
- 53 % soit 2 954 établissements mettent en place la formation aux premiers secours. En établissement, il s'agit de la troisième thématique la plus citée pour la sécurité, après la prévention des violences et du harcèlement et la sécurité routière.

### Formation des acteurs

Au niveau académique et départementale, la formation aux premiers secours est la seconde thématique la plus investie dans le cadre des séminaires ou des formations portant sur le secourisme et à la sécurité des élèves. Toutes thématiques confondues, la formation aux premiers secours arrivent en 4<sup>ème</sup> position des sujets les plus développés (ex aequo avec la laïcité) :

- 50 % soit 15 académies ont inscrit un séminaire au plan académique de formation sur ce sujet ;
- 48 % soit 43 directions départementales ont valorisé la formation aux premiers secours dans le cadre d'actions de formation en bassin ou d'initiatives locales.
- de nombreuses formations d'initiative locale ont été organisées par les établissements concernant la formation aux premiers secours (près de 160 occurrences sur 1 464 réponses d'établissements portent sur cette thématique).

## *Mobilisation des parents*

---

La formation aux premiers secours est une thématique peu abordée dans le cadre des espaces parents.

## *Partenariat*

---

Les SDIS (service départemental d'incendie et de secours) sont associés dans 28 % des CDESC et 12 % des CESC comme partenaires institutionnels.

Au regard de la thématique, on peut penser qu'il s'agit ici d'acteurs-clés pour la mise en œuvre de la formation des élèves aux premiers secours et l'animation d'autres dispositifs tels que les classes des cadets de la sécurité civile ou encore les jeunes sapeurs-pompiers. De tels dispositifs participent également au développement de la culture de la citoyenneté et de la sécurité chez les élèves.

## Fiche 15 – Promotion des droits de l'enfant

*Dans le cadre de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE adoptée par l'organisation des nations unies le 20 novembre 1989), la France organise chaque année une journée internationale des droits de l'enfant, précisément le 20 novembre.*

*Les quatre principes fondamentaux de la Convention sont :*

- *la non-discrimination ;*
- *la priorité donnée à l'intérêt supérieur de l'enfant ;*
- *le droit de vivre, de survivre et de se développer ;*
- *le respect des opinions de l'enfant.*

*Les programmes d'enseignement permettent une réflexion en classe sur les valeurs communes indispensables pour vivre ensemble. La thématique des droits de l'enfant est aussi présente de façon transdisciplinaire, du primaire jusqu'à la fin du lycée, et plus particulièrement :*

- *dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;*
- *dans l'enseignement moral et civique (EMC) ;*
- *dans le continuum éducatif du parcours citoyen.*

*Ce parcours a pour objectif de développer l'aptitude de chacun à vivre de manière autonome et à participer activement à l'amélioration de la vie collective. La notion d'engagement citoyen est mise en pratique avec notamment des dispositifs comme les classes de cadets de la sécurité civile.*

*Dans le cadre de la protection de l'enfance, l'éducation nationale mobilise tous ses personnels, notamment les membres de l'équipe éducative qui participent, dans le cadre de la mission éducative de l'École, à l'information et à la sensibilisation des élèves à la protection de l'enfance : transmission de connaissances sur la convention des droits de l'enfant, les risques qu'ils peuvent encourir dans la vie quotidienne et les différentes formes de maltraitance auxquels ils peuvent être confrontés.*

### Développement de la thématique

Dans le cadre CESC ou de la politique éducative, si un CESC n'est pas présent :

- 20% soit 6 académies développent des actions liées à la promotion des droits de l'enfant ;
- 20% soit 18 directions départementales développent des actions liées à la promotion des droits de l'enfant ;
- 8% soit 455 établissements mettent des actions liées à la promotion des droits de l'enfant.

### Formation

La formation des personnels portant sur cette thématique est peu mise en œuvre :

- 20% soit 6 académies ont inscrit un séminaire au PAF sur la promotion des droits de l'enfant ;
- 7% soit 6 directions départementales ont organisé un séminaire sur la promotion des droits de l'enfant dans le cadre des bassins ou de l'initiative locale ;
- aucune formation d'initiative locale (FIL) en établissement n'a été mise en œuvre (aucune occurrence n'a été recensée sur les 1464 réponses des établissements concernant leur FIL).

### Mobilisation des parents

La promotion des droits de l'enfant n'est pas abordée dans le cadre des espaces parents.

## Fiche 16 – Protection de l'enfance

*La lutte contre la violence faite aux enfants est un enjeu fort au sein du système éducatif.*

*Pour offrir les conditions de réussite à l'élève, l'objectif est double :*

- *celui de développer une culture commune autour de l'élève ;*
- *celui d'installer un environnement bienveillant et confiant qui permet toutes les conditions de sa réussite.*

*Ceci prend place dans un contexte cohérent :*

- *avec l'esprit de la loi du 14 mars 2016 sur la protection de l'enfant, renforçant celle de 2007 ;*
- *en proposant une philosophie renouvelée de la protection de l'enfance centrée sur les besoins et les droits de l'enfant dans le respect de la Convention des droits de l'enfant ;*
- *en prenant en compte la vulnérabilité de l'enfant à la fois dans sa dimension individuelle mais aussi dans une approche collective préventive inscrite dans un territoire et ses spécificités.*

*L'éducation nationale est considérée comme un des plus grands pourvoyeurs d'informations préoccupantes et de signalements d'enfants en danger au procureur de la république : durant l'année scolaire 2015-2016, au regard des données académiques remontées, 27 799 informations préoccupantes (IP) provenant de l'éducation nationale ont été transmises aux départements et 9292 signalements ont été envoyés au procureur de la République.*

### **Développement de la thématique**

Dans le cadre CESC et de la politique éducative (si un CESC n'est pas présent) :

- 23 % soit 7 académies développent des actions liées à la protection de l'enfance ;
- 25 % soit 22 directions départementales développent des actions liées à la protection de l'enfance ;
- 11% soit 599 établissements mettent des actions liées à la protection de l'enfance.

### **Formation des acteurs**

La formation des personnels portant sur cette thématique est peu mise en œuvre :

- 23% soit 7 académies ont inscrit un séminaire au PAF sur la protection de l'enfance ;
- 18% soit 16 directions départementales ont organisé un séminaire sur la protection de l'enfance dans le cadre des bassins ou de l'initiative locale ;
- peu de formations d'initiative locale en établissement ont été mises en œuvre (seulement 4 occurrences ont été recensées sur les 1464 des établissements).

### **Mobilisation des parents**

La protection de l'enfance n'est pas abordée dans le cadre des espaces parents.

---

## Fiche 17 – Soutien à la parentalité

*Le soutien à la parentalité s'inscrit dans la une stratégie nationale 2018-2019 « Dessine-moi un parent ».*

*L'un des principaux objectifs de la stratégie « Dessine-moi un parent » est de rendre l'offre de soutien à la parentalité plus visible, plus lisible, et plus fiable grâce à :*

- une identité visuelle commune, qui permettra aux parents de mieux repérer les services qui leur sont proposés ;*
- un outil de géolocalisation des actions de soutien à la parentalité, développé dans le cadre de la refonte du site mon-enfant.fr de la branche famille de la sécurité sociale. Les parents pourront ainsi depuis leur smartphone identifier les structures ou actions labellisées près de chez eux. Une certification des ressources d'information des parents disponibles sur Internet dont les pouvoirs publics compétents auront pu vérifier le sérieux et la fiabilité ;*

*Les autres objectifs de la stratégie « Dessine-moi un parent » sont d'accompagner les parents à chaque âge de la vie de leurs enfants, de développer les possibilités de relais parental, d'améliorer les relations entre les familles et l'école, d'accompagner les conflits pour faciliter la préservation des liens familiaux et de favoriser l'entraide entre parents.*

*Le soutien à la parentalité est une thématique investie plus largement niveau académique et départementale, elle reste peu plébiscitée au sein des établissements scolaires.*

*Les académies impulsent davantage des actions de soutiens à la parentalité dans le cadre de la formation par rapport aux directions départementales et aux établissements scolaires.*

*Néanmoins les parents sont largement représentés au sein des CESC d'établissement : 21 837 parents au sein de ces instances.*

---

### Développement de la thématique

Dans le cadre CESC ou de la politique éducative (si un CESC n'est pas présent), le soutien à la parentalité est mis plus en œuvre au niveau académique :

- 43,3 % soit 13 académies impulsent des actions de soutien à la parentalité, particulièrement le sujet de la relation école-parents ;
- 40 % soit 36 directions départementales développent le soutien à la parentalité ;
- 9 % soit 498 établissements mettent en place du soutien à la parentalité en établissement.

Si l'on se concentre sur le champ de l'action sociale (et non sur toutes les thématiques confondues), le soutien à la parentalité est :

- La première thématique en académie et en direction départementale ;
- la thématique la plus citée après la prévention de l'enfance en danger pour les établissements scolaires.

---

### Formation des acteurs

Le soutien à la parentalité est peu développé dans les actions de formation à l'échelon départemental et de l'établissement scolaire :

- 33 % soit 10 académies ont inscrit un séminaire au plan de formation académique portant sur le soutien à la parentalité ;
- 19 % soit 17 directions départementales ont organisé un séminaire en bassin ou en initiative locale sur le soutien à la parentalité ;
- peu de formation d'initiative locale ont été organisées en établissement (moins de 40 réponses sur les 1464 réponses des établissements).

### *Actions au bénéfice/associant des parents*

---

Exemples d'actions de soutien à la parentalité au sein des établissements :

- Action de sensibilisation et d'accompagnement pour l'ouverture des droits des familles (constitution du dossier de bourses / fonds sociaux) ;
- Accès à l'ouverture culturelle grâce à la mise en place du dispositif « Ecole ouverte », dans le cadre du dispositif OEPRE (Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants) ;
- Promotion de l'utilisation des fonds sociaux (aide aux familles aux difficultés financières pour financer les voyages scolaires) ;
- Conférence sur le thème de la bienveillance ;
- Dans le cadre de la mallette des parents, renforcement des accueils et des échanges avec les parents ;
- Formation de parents d'élèves au PSC1 (prévention et au secours civique de niveau 1) dans le cadre du café des parents ;
- Action de recensement des besoins urgents et de solidarité auprès des familles après le cyclone Irma.

---

## Fiche 18 – Prévention et lutte contre les « jeux dangereux »

*Tous les élèves doivent acquérir au cours de leur scolarité les savoirs et les comportements nécessaires pour prévenir une situation de danger, pour se protéger et pour porter secours. Cette éducation à la responsabilité face aux risques est inscrite dans le code de l'Éducation. Elle est mise en œuvre tout au long de la scolarité et est inscrite dans le code de l'éducation (L312-13, 312-13-1).*

*Dès 2002, la prévention et la lutte contre les jeux à risques, dits « jeux dangereux » est une préoccupation à long terme de l'éducation nationale. La dimension potentiellement aggravante des réseaux sociaux renforce la nécessité de la vigilance de tous les personnels de l'éducation nationale. Le ministère de l'éducation nationale rédige régulièrement des alertes sur certains jeux dangereux sur le site [Eduscol](http://Eduscol).*

*Tous les acteurs de l'école doivent être mobilisés mais il faut tenir compte du contexte local de l'école ou de l'établissement afin de ne pas provoquer des inquiétudes voire susciter des curiosités pour ces types de jeux.*

*Cependant, si des académies mettent en place des actions de prévention, on remarque que ce n'est pas une thématique couramment abordée. De même, ce n'est pas une thématique sollicitée par les parents (espaces parents).*

---

### Développement de la thématique

Dans le cadre CESC ou de la politique éducative, si un CESC n'est pas présent :

- 27 % soit 8 académies développent des actions de prévention des « jeux dangereux » ;
- 25 % soit 22 directions départementales développent la prévention des « jeux dangereux » ;
- 13 % soit 699 établissements mettent en place la prévention des « jeux dangereux ».

---

### Formation des acteurs

La formation des personnels portant sur cette thématique est peu mise en œuvre :

- 13 % soit 4 académies ont inscrit un séminaire au PAF sur la prévention des « jeux dangereux » ;
- 48 % soit 43 directions départementales ont organisé un séminaire sur la prévention « jeux dangereux » dans le cadre des bassins ou de l'initiative locale ;
- peu de formations d'initiative locale en établissement ont été mises en œuvre (seulement 2 occurrences ont été recensées sur les 1464 réponses des établissements).

---

### Mobilisation des parents

La prévention des « jeux dangereux » n'est pas abordée dans le cadre des espaces parents.



---

## Fiche 19 – Laïcité

*Le principe de laïcité est au cœur des valeurs de la République que l'ensemble des personnels ont pour mission de transmettre aux élèves. Les équipes académiques laïcité et fait religieux viennent en appui des écoles et des établissements pour faire respecter et transmettre la laïcité à l'école.*

*Le principe de laïcité garantit la liberté de conscience et protège la liberté de croire, de ne pas croire et de changer de conviction. Pour garantir le respect de ce principe indispensable à la transmission du savoir et à la formation des jeunes citoyens, dans chaque académie, une équipe « laïcité et fait religieux » intervient auprès des écoles et des établissements en cas d'atteinte au principe de laïcité.*

*La laïcité est un axe de politique éducative développé par un quart des CESC. La moitié des académies a également fait de cette thématique un axe de formation des personnels.*

---

### Développement de la thématique

Dans le cadre des CESC ou de la politique éducative, si un CESC n'est pas présent :

- 60 % soit 18 académies développent des actions d'éducation sur le thème de la laïcité ;
- 46 % soit 41 directions départementales développent l'éducation à la laïcité ;
- 25 % soit 1 361 établissements mettent en place des actions éducatives sur le thème de la laïcité.

---

### Formation des acteurs

Cette thématique est essentiellement investie en termes de formation par les académies :

- 50% soit 15 académies ont inscrit un séminaire au PAF sur la laïcité ;
- 28% soit 25 directions départementales ont organisé un séminaire sur ce thème dans le cadre des actions conduites en bassins ou d'initiatives locales ;
- peu de formations d'initiative locale sont mises en œuvre par les établissements (moins de 30 occurrences sur 1 464 réponses d'établissement portant sur la laïcité).

---

### Mobilisation des parents

Cette thématique est peu plébiscitée par les parents dans le cadre des espaces-parents (moins de 10 occurrences sur 1 074 réponses d'établissement portant sur la laïcité).

## Fiche 20 – Numérique

*La formation à l'utilisation responsable des outils et des ressources numériques est inscrite dans le code de l'éducation (article 312.9) : « Elle comporte une éducation aux droits et aux devoirs liés à l'usage de l'internet et des réseaux, dont la protection de la vie privée et le respect de la propriété intellectuelle, de la liberté d'opinion et de la dignité de la personne humaine, ainsi qu'aux règles applicables aux traitements de données à caractère personnel. Elle contribue au développement de l'esprit critique et à l'apprentissage de la citoyenneté numérique. Cette formation comporte également une sensibilisation sur l'interdiction du harcèlement commis dans l'espace numérique, la manière de s'en protéger et les sanctions encourues en la matière ».*

*De son côté, le domaine 2 (Les méthodes et outils pour apprendre) du socle commun de connaissances, de compétences et culture vise un usage éclairé des outils numériques, à des fins de connaissance et pas seulement d'information, pour former des utilisateurs conscients de leurs potentialités mais aussi des risques qu'ils peuvent comporter et des responsabilités des utilisateurs (programme d'enseignement du cycle des approfondissements cycle 4).*

*Le programme d'enseignement moral et civique (cycle 3) précise que « dès lors qu'ils disposent d'un accès individuel aux outils numériques de l'école et l'établissement, les élèves sont invités à utiliser le numérique de manière responsable, conformément au cadre donné par la charte d'usage du numérique. Ils sont sensibilisés aux enjeux et aux dangers relatifs à l'usage des réseaux sociaux ».*

*Enfin, le [vade-mecum](#) « Interdiction de l'utilisation du téléphone portable à l'école et au collège » rappelle qu'« à la croisée du droit et de l'éducation morale et civique, l'éducation à un usage raisonné des outils numériques permet aux élèves de comprendre la distinction entre sphères publique et privée et des libertés individuelles qui en découlent ».*

### Développement de la thématique

Dans le cadre CESC et de la politique éducative (si un CESC n'est pas présent), ce sujet fait souvent l'objet d'actions :

- 53% soit 16 académies impulsent des actions portant sur l'usage raisonné des outils numériques et la prévention des risques liés au mésusage d'internet et des réseaux sociaux ;
- 47% soit 42 directions départementales développent cette thématique ;
- 49% soit 2736 établissements mettent en place des actions concernant l'usage raisonné des outils numériques et la prévention des risques liés au mésusage d'internet et des réseaux sociaux.

### Formation des acteurs

L'usage raisonné des outils numériques et la prévention des risques liés au mésusage d'internet et des réseaux sociaux est un sujet régulièrement dispensé en formation et ce, à tous les échelons territoriaux :

- 37% soit 11 académies ont inscrit un séminaire à leur PAF (plan académique de formation) portant sur cette thématique ;

---

## Fiche 20 – Numérique

- 28% soit 25 directions départementales ont organisé un séminaire dans le cadre de formation en bassin ou d'initiative locale, au sujet de de l'usage raisonné des outils numériques et la prévention des risques liés au mésusage d'internet et des réseaux sociaux ;
- les établissements scolaires indiquent que ce sujet est souvent abordé dans le cadre de formation d'initiative locale (plus de 200 occurrences sur les 1464 réponses des établissements portent sur cette thématique).

### *Mobilisation des parents*

---

Les parents dans le cadre des espaces parents se mobilisent fortement sur ce sujet.

En effet, sur les 1074 établissements qui ont répondu favorablement à la question de la mobilisation des parents dans ce cadre, l'usage raisonné des outils numériques est cité plus de 300 fois (soit quasiment autant que la prévention et la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire qui est la thématique la plus plébiscitée par les parents au sein de ces espaces).